EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-125489-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

Séance du mardi 12 juillet 2022
D-2022/233

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité de Prevention de la délinquance de Bordeaux 2022/2026. Autorisation. Décision. Signature

Monsieur Amine SMIHI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prevention de la Délinquance (STSPD) est le fruit d'un travail partenarial engagé par la Ville avec la Préfecture, le Parquet, le Conseil Départemental et l'Education nationale, membres du Conseil Local de Sécurité et de Prevention de la Délinquance et de signataires de cette nouvelle STSPD.

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) a réalisé à partir de mai 2021 un diagnostic local de sécurité riche de 300 entretiens et de recherches de terrain, restitué lors d'un CLSPD restreint en novembre dernier. Les problématiques les plus saillantes identifiées et validées par tous, ont fait l'objet d'une séquence d'élaboration collégiale de « fiches actions » correspondant à des enjeux prédominants de sécurité et de prévention sur notre territoire. Ces travaux nous ont permis d'aboutir à ce document constitué de cinq axes majeurs d'interventions, sur lesquels nous avons décidé de concentrer nos efforts respectifs, démarche également validée en CLSPD restreint ce mois de juin 2022.

Nos cinq priorités pour les quatre années à venir sont les suivantes :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes
- Réduire les risques et les nuisances liées aux drogues
- Préserver la Tranquillité publique
- Aller vers les personnes les plus vulnérables et/ou les plus précaires pour mieux les protéger
- Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

Des thématiques transversales à cette STSPD : L'espace numérique, les stéréotypes de genres et l'association des habitants, seront prises en compte dans l'analyse de l'ensemble des problématiques et la mise en œuvre des réponses.
C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer :
- la STSPD tel que présentée en annexe,
- tout document lié à la présente délibération.

Proposition de renvoi à l'étude de l'administration des 4 amendements proposés par le groupe Bordeaux Ensemble.

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE
ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

ADOPTE A LA MAJORITE

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE
ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Amine SMIHI

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Bordeaux

2022-2026

Gironde
LE DÉPARTEMENT

BORDEAUX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Edito

Notre capitale girondine connaît, depuis une dizaine d'années maintenant, une montée progressive des actes de délinquance. Bordeaux est touchée, comme les grandes métropoles françaises, par des phénomènes d'incivilités, de violences intrafamiliales, de trafics, d'atteinte aux personnes et aux biens...

Il est primordial d'**agir résolument pour la sécurité des Bordelaises et des Bordelais** . Pour cela, il m'appartient, en tant que Maire de Bordeaux, de renforcer tous les moyens humains de la ville (policiers municipaux, ASVP, médiateurs, coordonnateurs...), de mobiliser tous les acteurs et partenaires qui agissent tant dans **le champ de la prévention, de la sanction, de la répression, de la réparation** ... que dans **le champ de l'aide aux victimes et de la protection des personnes vulnérables** .

La législation dote la Ville d'un outil pour mettre en synergie ces partenaires : **le Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance** (CLSPD). Cette instance de concertation réunit la Ville, la Préfecture, la Police Nationale, la Justice, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, les transporteurs, les associations... Elle nous permet d'agir collectivement, dans le respect des prérogatives de chacun et dans le partage des alertes et préoccupations des habitants.

Le CLSPD dispose d'une base partagée de travail, **la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance** (STSPD). Bien plus qu'un document contractuel, la STSPD établit une vision concertée et globale des enjeux de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance pour la Ville de Bordeaux comme pour tous ses partenaires du CLSPD. La STSPD fixe les priorités, les objectifs et la méthode de travail du CLSPD.

La nouvelle stratégie de Bordeaux, pour la période 2022- 2026 , se base sur un **diagnostic local de sécurité** , confié au FFSU (forum français de sécurité urbaine). Avant toute définition d'enjeux et d'actions, il nous est apparu nécessaire d'objectiver les faits qui nuisent à la sécurité des Bordelais, de connaître les caractéristiques et les évolutions des crimes et délits commis sur notre commune et d'analyser les phénomènes qui accentuent le sentiment d'insécurité des habitants. Cette première étape a été très instructive. Elle nous a notamment permis d'identifier les incivilités et les dégradations du cadre de vie comme facteur aggravant du sentiment d'insécurité ou encore d'entendre les fortes inquiétudes exprimées pour les jeunes ou pour les personnes vulnérables.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA GIRONDE

La STSPD a également été nourrie par les orientations de nos partenaires (par exemple la stratégie nationale de prévention de la délinquance du ministère

de l'Intérieur et sa déclinaison préfectorale, le plan départemental de prévention de la délinquance) et par nos politiques et plans d'actions municipaux et métropolitains (solidarité, protection des populations vulnérables, lutte contre les inégalités, éducation, jeunesse, santé, vie des quartiers, propreté, culture, démocratie permanente...).

Aujourd'hui, la Ville de Bordeaux a identifié avec ses partenaires **5 axes prioritaires liés à la jeunesse et aux personnes vulnérables, aux phénomènes liés aux drogues, au cadre de vie et à la préservation de la cohésion sociale.** Ces axes s'alimenteront par un regard croisé sur **trois enjeux transversaux** : les questions liées au genre, à l'association des habitants et à l'espace numérique dans la politique de sécurité.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué, dans le cadre du partenariat étroit et constructif mis en place, à l'élaboration de la STSPD. Ce document nous lie et nous engage **avec détermination pour la sécurité des Bordelaises et des Bordelais** .

Pierre Hurmic

Principes d'actions

Il convient que la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Bordeaux puisse **reposer sur des données probantes** permettant d'analyser les besoins réels et les résultats des actions menées au sein du territoire. La réalisation de diagnostics précis et partagés est un prérequis à la mise en œuvre d'une politique de sécurité et de prévention efficace et adaptée. Si les données quantitatives (données statistiques des services, etc...) sont indispensables, les données qualitatives sont aussi à prendre en compte.

Il est également important que la STSPD puisse être guidée par les principes de **coproduction et de transversalité** entre tous les acteurs concernés par la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire bordelais. Les partenaires étatiques (Préfecture, Police nationale, Justice, Education nationale...), l'ensemble des services des collectivités territoriales contribuant à la prévention de la délinquance (police municipale, services en charge de la jeunesse, de la culture ou des sports, etc...), la médiation ou encore les associations spécialisées doivent pouvoir collaborer dans le cadre d'un partenariat structuré par la STSPD.

Synthèse du Diagnostic Local de Sécurité réalisé en 2021

Le sentiment d'insécurité est important et en hausse

S'agissant du sentiment d'insécurité, l'enquête menée auprès de nombreux acteurs de proximité travaillant sur le territoire bordelais a permis d'observer que le sentiment d'insécurité est important et en hausse. La **dégradation du cadre de vie** (dégradations de mobiliers urbains, ordures abandonnées...) impacte plus fortement le sentiment d'insécurité que les actes de délinquance (violences contre les personnes, cambriolages...). Cependant, **le trafic de drogues** apparaît comme un des problèmes importants contribuant de plus en plus souvent au sentiment d'insécurité.

En outre, les résultats démontrent que **le manque de visibilité** et **d'adaptation des réponses publiques** impactent le sentiment d'insécurité.

Les principales problématiques issues du croisement des données quantitatives et qualitatives

La vulnérabilité des jeunes et des familles, facteurs de risques pour la délinquance des mineurs

Le diagnostic a révélé que de façon générale, les liens entre le service en charge de la STSPD et ceux en charge de la jeunesse et de la réussite éducative sont ténus à ce jour. Ainsi, les problématiques **de décrochage scolaire** et **des difficultés d'exercice de la parentalité** sont à prendre en compte dans la future STSPD.

Par ailleurs, l'un des phénomènes préoccupants est **la montée de la violence** et les affrontements entre jeunes. Si les règlements de compte dans les quartiers, souvent liés au trafic de stupéfiants, existent depuis longtemps sur le territoire bordelais, **les violences inter-quartiers** sont un phénomène assez récent et ne semblent pas toujours liées aux trafics de stupéfiants. Les secteurs les plus touchés sont les Aubiers, Grand-Parc, Saint-Louis et Chantecrit. Ces violences se sont rapprochées **des établissements scolaires** .

Les problématiques liées aux drogues

Le diagnostic a permis de révéler **des trafics diffus** dans toute la ville même si certains quartiers sont davantage impactés : Aubiers, Saint-Jean, Grand-Parc, Saint-Louis. Il est à noter la présence d'individus de plus en plus jeunes dans les trafics. Des **nuisances** sont associées à cette problématique et ont un impact sur **le phénomène de polarisation** : occupations et dégradations

d’espaces publics ou de parties communes, filtrages des entrées d’immeubles, pression sur les habitants.

Concernant le volet consommation, **l’usage de cannabis** est majoritaire à Bordeaux. Il est aussi à noter une augmentation de la consommation des médicaments notamment par les jeunes étrangers en errance et une forte consommation de protoxyde d’azote. Par ailleurs, cette consommation de stupéfiants est souvent associée à de l’alcool en milieu festif. Le diagnostic a permis d’observer que Bordeaux dispose d’une politique solide en matière de réduction des risques avec des acteurs reconnus au niveau national.

Les problématiques de tranquillité publique

Bien qu’étant une problématique ancienne, les professionnels reçus en entretien ont souligné **la hausse constante des phénomènes perçus comme des incivilités** sur l’espace public et **leur banalisation** . En effet, il a pu être observé une certaine lassitude des acteurs de proximité face à l'explosion des comportements jugés incivils sur le territoire. Les principales problématiques sont :

- Les problématiques de propreté (dépôts sauvages de professionnels et de particuliers, déchets liés aux activités de consommation de stupéfiants, barbecues sauvages, déjections canines, etc.) sont croissantes à Bordeaux et impactent fortement **le sentiment d’insécurité** .

- Qu’il s'agisse **de regroupements ou d'attroupements** , Bordeaux est l’objet de nombreuses tensions d’usages de l’espace public qui génèrent un sentiment d’insécurité important. Ces occupations peuvent être liées aux points de deals de stupéfiants mais pas seulement. Certains regroupements peuvent être le fait **de jeunes en ancrage** , déscolarisés et éloignés des institutions ou le fait **de personnes vulnérables à la rue** .

- Les problématiques d’insécurité dans les transports en commun sont également préoccupantes. Les transporteurs constatent une augmentation des incivilités et également une hausse des agressions envers les femmes.

- Les véhicules épaves et ventouses : Bordeaux est touchée par la quantité de véhicules épaves / ventouse présents sur l’espace public. Dans ce domaine, le manque de moyens, notamment en matière de fourrière, et la longueur des procédures sont saillants.

- Les rodéos urbains : Les rodéos sont **récurrents** à Bordeaux. Il s’agit d’un phénomène ancien mais qui semble **en augmentation** dans plusieurs quartiers de la ville.

- Les cambriolages : Alors qu'ils sont plutôt stables sur le territoire national, les cambriolages sont en hausse continue en Gironde depuis plusieurs années (+ 29 % entre 2015 et 2021).

Les personnes vulnérables à la rue

Globalement, la cohabitation entre des personnes vulnérables à la rue présentes sur l'espace public et le reste de la population crée des tensions et alimente le sentiment d'insécurité. Ces personnes vulnérables sont elles-mêmes sujettes à des victimations spécifiques.

Plusieurs publics vulnérables ont été identifiés sur le territoire bordelais :

- Les jeunes étrangers en errance dont la présence a généré **de nombreux actes de délinquance** (ex: vols à l'arraché, cambriolages, deal de rue) et des mises en danger de ce public. Ces jeunes sont essentiellement recensés sur les quartiers sud de la ville. Cependant, la fin de l'année 2021 voit **une réduction** des difficultés liées aux jeunes étrangers en errance. Il semble que la mobilisation des professionnels aboutisse progressivement à des résultats.

- Les personnes sans abri qui s'ancrent davantage dans l'errance et les addictions. Ces personnes peuvent présenter des troubles de santé mentale. Le diagnostic a soulevé le déficit de places d'hébergement et de ressources médico-sociales dans ce domaine.

- Les squats et personnes migrantes : Il s'agit d'une problématique ancienne à Bordeaux. Plusieurs formes de squats se trouvent à Bordeaux : **les bidonvilles** qui sont de grande ampleur et les occupations de bâtiments. **Des tensions** entre les différentes communautés sont à noter. Depuis quelques années, cette problématique a pris une dimension inédite. En raison de la crise sanitaire, de nombreux squats sont apparus avec **une sédentarisation** de ces populations.

- Les personnes prostituées : la prostitution est également un phénomène ancien à Bordeaux notamment dans le secteur sud de la gare Saint-Jean et sur les boulevards. A noter que la grande majorité des personnes prostituées bordelaises sont victimes de **traite des êtres humains. Des jeunes filles mineures,** davantage dans des conduites à risques, sont connues bien que moins nombreuses que les adultes. En plus des mises en danger de ces personnes, les activités prostitutionnelles sont souvent source de tensions avec les riverains (nuisances sonores nocturnes, insalubrités etc...).

- Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale : Des difficultés croissantes sont relevées, notamment au sein de l'habitat social à travers **les conflits de voisinage** mais aussi dans les suivis judiciaires. Ce phénomène touche des publics variés (mineurs, majeurs, séniors, personnes vulnérables à la rue...). Le lien entre les acteurs médico-sociaux et les acteurs de sécurité est faible aujourd'hui à Bordeaux et ces derniers sont souvent dépassés et en sous-effectifs.

- Les femmes victimes de violences : Le réseau partenarial bordelais est investi sur la question de la prévention des violences faites aux femmes et a notamment développé plusieurs actions de formation et de sensibilisation pour les professionnels. Néanmoins, le diagnostic mené a permis d'identifier **un manque d'interconnaissance** entre les différents partenaires dans le suivi opérationnel des victimes de violences. Par ailleurs, **le harcèlement sexiste** des femmes au sein de l'espace public est également en plein expansion à Bordeaux. Il consiste en des agressions, des sifflements et des interpellations. Une forte hausse **des agressions sexuelles** a également été soulignée par les acteurs de la Justice.

Le manque de cohésion sociale et phénomène de polarisation

Plusieurs problématiques sont à prendre en compte :

- Le diagnostic a révélé une augmentation très importante des conflits de voisinage. Les données fournies par le GIP Médiation indiquent que le nombre d'interventions a augmenté de 126% entre 2019 et 2020.

- Les relations institutions / population : certains quartiers de Bordeaux sont perçus comme **enclavés**. Une partie de la population de ces quartiers se sent oubliée, laissée à l'abandon. Le quartier des Aubiers est particulièrement touché, avec la fermeture de certains services (la Poste, le bureau de police qui n'est qu'un poste administratif). Cela engendre un certain **repli** et il semblerait qu'il y ait une hostilité croissante à l'encontre des personnes qui sont étrangères au quartier. Les habitants sont demandeurs d'une plus grande présence de service public, et ressentent **un sentiment d'abandon et d'insécurité**. En outre, les services de propreté, de collecte et de police municipale se sentent en difficulté pour intervenir dans certains quartiers (ce qui peut contribuer à accentuer le sentiment d'abandon des habitants de ces quartiers).

- La vie nocturne est vaste et diversifiée à Bordeaux. L'enjeu relevé par le diagnostic est de pouvoir assurer **une cohabitation apaisée** des différents publics la nuit en répondant aux besoins spécifiques de chacun : celles et ceux qui souhaitent bénéficier d'une offre festive la nuit, celles et ceux qui travaillent la nuit ou les non-noctambules qui aspirent au repos.

- Radicalités violentes : cette problématique n’est jamais ressortie dans le cadre des entretiens avec les partenaires. Néanmoins, la ville de Bordeaux n’est pas épargnée par ce phénomène, sous différentes formes et thématiques.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance

La Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 constitue le cadre national de référence des plans d'actions locaux, dont la présente Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Bordeaux. Le plan départemental de prévention de la délinquance de Gironde 2020-2024 est la déclinaison préfectorale de la stratégie nationale.

La stratégie nationale fixe quatre axes prioritaires :

- Axe 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 : Le territoire : vers une gouvernance rénovée et efficace

Le Plan Départemental de prévention de la délinquance met en œuvre des priorités adaptées aux problématiques locales du département :

- Priorité 1 : Délinquance des jeunes et en particulier celle des mineurs non accompagnés délinquants ;
- Priorité 2 : Les violences intra-familiales, sexistes et sexuelles ;
- Priorité 3 : La consommation et le trafic de produits stupéfiants ;
- Priorité 4 : La sécurité dans les transports en commun ;
- Priorité 5 : La tranquillité publique et les rapports population-forces de sécurité intérieure ;
- Priorité 6 : Les cambriolages.

Les ressources financières

Les activités présentées dans cette stratégie pourront s'appuyer sur plusieurs financements nationaux comme le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), les crédits de la politique de la ville réservés aux quartiers prioritaires, les crédits Cité éducative, les fonds de la Mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives (MILDECA), etc.

Les axes de travail et les enjeux

Les axes de travail prioritaires

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

Prévenir la délinquance des jeunes nécessite de développer :

- des actions de prévention primaire notamment pour développer les compétences psycho-sociales des jeunes et accompagner les parents dans leur fonction éducative : il s'agit d'identifier des acteurs et actions qui peuvent être mobilisés comme ressources pour contribuer à la prévention de la délinquance et avec lesquels la coordination des interventions est à renforcer (ex : PRE).

- des actions de prévention secondaire à destination de publics identifiés comme particulièrement à risques (ex : les jeunes étrangers en errance) ou des problématiques jugées prioritaires (ex : la prostitution juvénile) : il s'agit de poursuivre et développer des actions spécifiques dans le cadre de la STSPD.

- des prises en charge individualisées pour prévenir l'entrée de jeunes dans des parcours de délinquance et faciliter leur (ré)insertion pour ceux qui ont été condamnés : il s'agit de consolider des instances de travail permettant de mener des actions coordonnées autour de situations individuelles (notamment avec des échanges d'informations confidentielles) et de développer les pouvoirs de police du Maire (ex : le rappel à l'ordre).

Cette approche globale nécessite de mobiliser aussi bien la Ville (à travers de nombreux services), que l'Etat (Education nationale, Police, Justice) ou encore le Département (aide sociale à l'enfance). Pour que la mise en œuvre des actions soit réussie, il sera important de développer une culture partagée sur la délinquance des jeunes entre ces acteurs afin que la complémentarité des compétences de chacun soit bien appréhendée.

Axe 2 : Réduire les risques et les nuisances liées aux drogues

Face à l'essor des consommations, l'apparition de nouveaux produits et l'évolution des pratiques des trafiquants, les villes font face à de nombreux défis tant sur le plan de la lutte contre les trafics que sur le plan de la réduction des risques.

L'axe 2 de la présente STSPD traite la question des drogues dans sa globalité :

1. Lutter contre les trafics de stupéfiants : cette lutte relève des institutions régaliennes tant par la présence de terrain que par l'enquête et la sanction pénale. D'autres acteurs locaux peuvent y contribuer en facilitant l'intervention des services de l'Etat (bailleurs, transporteurs, Ville…), mais ces derniers restent les pilotes.
2. Limiter au maximum l'impact de ces trafics sur le cadre de vie, sur le développement des quartiers et sur les habitants. Pour ce faire, les acteurs socio-éducatifs et du développement local ont tout leur rôle à jouer pour favoriser des occupations positives des espaces occupés par les trafics ainsi que pour prévenir l'implication des jeunes et des familles dans les trafics en menant des actions pour leur proposer des alternatives à cette économie parallèle.
3. Réduire les risques liés aux consommations de drogues : il s'agit de réduire les risques de victimation liés à l'usage de drogues (pour les consommateurs et leur entourage), de prévenir l'usage-revente, et de limiter les conséquences sur le cadre de vie.

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique

Être et se sentir en sécurité dans l'espace public est une demande forte des citoyens. Lieu du vivre ensemble, l'espace public est aussi touché par des phénomènes de délinquance ou des tensions d'usage qui impactent la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants. Pour être sécurisé, l'espace public doit être adapté aux besoins multiples des usagers quotidiens et ponctuels.

L'axe 3 de la présente STSPD vise à réduire l'insécurité et le sentiment d'insécurité liés à la vie urbaine. Il s'agit d'améliorer la qualité du cadre de vie, de prendre en compte les incivilités du quotidien et des problématiques qui pèsent fortement sur la tranquillité publique telles que les rodéos, les cambriolages ou encore les squats et bidonvilles. Ces actions nécessitent l'intervention des services de l'Etat sur le volet de la sécurité et de la prise en charge sanitaire, un renforcement de la coordination entre les polices nationale et municipale ainsi que la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant sur les espaces publics et sur les enjeux de proximité avec les habitants. A noter l'effort municipal avec le passage de 215 à 236 agents de police municipale.

Enfin il est important pour cette thématique de s'appuyer sur une vision positive et vivante de l'occupation de l'espace public comme source de tranquillité publique. Des projets d'animation de cet espace doivent être élaborés avec les usagers.

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables et/ou les plus précaires pour mieux les protéger

Par personnes vulnérables, on entend ici les personnes les plus à risque de victimation ou qui, en raison de leur précarité ou de leur fragilité, peuvent se retrouver dans des situations de délinquance ou de victimation. Ces personnes sont souvent les plus éloignées des dispositifs de prévention et d'accompagnement classiques.

Plusieurs publics ont été identifiés comme prioritaires à Bordeaux :

- les personnes victimes de violences intrafamiliales
- les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles, dans l'espace public mais aussi dans l'espace privé et en ligne
- les personnes vulnérables à la rue dont la précarité les met en danger de victimation accrue et dont les agissements peuvent provoquer des problématiques de tranquillité publique et un sentiment d'insécurité
- les personnes seniors et handicapées qui sont sujettes à des victimations spécifiques (par exemple : vol par ruse)
- les personnes souffrant de problèmes de santé mentale que leur vulnérabilité peut mettre en danger pour eux-mêmes et pour leur entourage.

Pour répondre à leurs besoins et aux problématiques engendrées par leurs situations, il s'agit de coordonner les interventions sociales, sanitaires et de prévention-sécurité.

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

La polarisation peut être comprise comme une fragmentation croissante de la société en collectifs antagonistes, perçus comme en opposition sur des questions existentielles intéressant l'avenir de la société. Ces tensions ont un impact sur la cohésion sociale et donc sur le sentiment d'insécurité. Elles peuvent aboutir à des comportements violents.

La prévention de la polarisation ne vise pas l'homogénéisation ou le nivellement des différences ; elle vise plutôt à favoriser la cohésion sociale et un « nous » inclusif reflété dans la confiance, la réciprocité, la solidarité et la connectivité entre les groupes.

L'axe 5 de la présente STSPD est destiné à améliorer le vivre ensemble à travers le rapprochement des citoyens entre eux et le rapprochement des citoyens et des institutions.

Le déploiement de la médiation sociale avec 7 nouveaux postes de médiateurs permanents dont le centre-ville et des missions saisonnières (Quais , et plage du lac) se fait dans cet objectif de cohésion territorial et intergénérationnel.

Les enjeux transversaux

Les acteurs locaux ont défini trois enjeux qui irrigueront l'ensemble de la STSPD. Il s'agit de les prendre en compte pour l'analyse de chaque problématique et pour la mise en œuvre des réponses.

- Intégrer l'espace numérique dans l'analyse des problématiques de délinquance et dans le développement des actions de prévention

- Prendre en compte le genre dans la politique de sécurité

- Associer les habitants à la politique la sécurité

Exemple de la prostitution des mineurs : Quelles sont les caractéristiques du phénomène ? Varient-elles en fonction du genre ? L'espace numérique modifie-t-il les pratiques ? Les réponses apportées pour toucher le public ciblé peuvent-elles s'appuyer sur des outils numériques ?

Partie I : Les fiches actions

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes 15

1 - Développer l'accompagnement individuel pour prévenir l'entrée et favoriser la sortie de la délinquance 15

2 - Renforcer la sécurité et la prévention de l'environnement scolaire 17

3 - Accompagner les parents sur les conduites à risques et délinquantes 19

4- Prévenir la banalisation de la violence chez les jeunes 21

5 - Poursuivre le travail inter-partenarial concernant les jeunes étrangers en errance 24

6 - Prévenir et prendre en charge le risque prostitutionnel des jeunes 26

Axe 2 : Réduire les risques et les nuisances liées aux drogues 28

7 - Lutter contre les trafics de stupéfiants 29

8 - Prévenir l'entrée dans les trafics et en encourager la sortie 31

9 - Poursuivre et développer la prévention des addictions via l'approche de réduction des risques 33

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique 35

10 - Lutter contre la dégradation du cadre de vie pour réduire le sentiment d'insécurité 36

11 - Accompagner la résorption des squats et des bidonvilles et prévenir leur apparition 39

12 - Prévenir et sanctionner les cambriolages 41

13 - Développer une stratégie globale pour prévenir et sanctionner les rodéos urbains 43

14 - Réduire les incivilités liées aux modes de déplacement 45

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables et/ou les plus précaires pour mieux les protéger 47

15 - Coordonner l'intervention auprès des personnes vulnérables et/ou les plus précaires à la rue victimes et/ou auteurs d'actes de délinquance 48

16 - Prévenir la victimation des publics les plus vulnérables et favoriser l'accès aux droits des victimes 50

17 - Améliorer la prise en charge des problématiques de sécurité liées à la santé mentale 53

18 - Prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes 55

19 - Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales 58

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale 60

20 - Prévenir toutes formes de radicalisation violente 61

21 - Prévenir la récidive 63

22 - Améliorer les relations entre la population et les institutions 66

23 - Prévenir et réduire les impacts des conflits de voisinage 69

24 - Accompagner et apaiser la vie nocturne bordelaise 71

25 – Impliquer les habitants à la politique de sécurité bordelaise 73

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

Préambule

Prévenir la délinquance des jeunes nécessite de développer :

- des actions de prévention primaire notamment pour développer les compétences psycho-sociales des jeunes et accompagner les parents dans leur fonction éducative : il s'agit d'identifier des acteurs et actions qui peuvent être mobilisés comme ressources pour contribuer à la prévention de la délinquance et avec lesquels la coordination des interventions est à renforcer (ex : Programme de réussite éducative - PRE).

- des actions de prévention secondaire à destination de publics identifiés comme particulièrement à risques (ex : les jeunes étrangers en errance) ou des problématiques jugées prioritaires (ex : la prostitution juvénile) : il s'agit de poursuivre et développer des actions spécifiques dans le cadre de la STSPD.

- des prises en charge individualisées pour prévenir l'entrée de jeunes dans des parcours de délinquance et faciliter leur (ré)insertion pour ceux qui ont été condamnés : il s'agit de consolider des instances de travail permettant de mener des actions coordonnées autour de situations individuelles (notamment avec des échanges d'informations confidentielles) et de développer les pouvoirs de police du Maire (ex : le rappel à l'ordre).

Cette approche globale nécessite de mobiliser aussi bien la Ville (à travers de nombreux services), que l'Etat (Education nationale, Police, Justice) ou encore le Département (aide sociale à l'enfance). Pour que la mise en œuvre des actions soit réussie, il sera important de développer une culture partagée sur la délinquance des jeunes entre ces acteurs afin que la complémentarité des compétences de chacun soit bien appréhendée.

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

1 - Développer l'accompagnement individuel pour prévenir l'entrée et favoriser la sortie de la délinquance

Pilote – CLSPD

Co-pilote – PJJ

Partenaires – DDSP33, Conseil Départemental- DPEF- PTS /MDS, Association de Prévention spécialisée, PJJ, GIP Médiation, CCAS, CEID Addictions, DSDEN, Cité Éducative, PRE

Contexte -

- Les préadolescents et adolescents constituent un public vulnérable aux situations de délinquance. Il s'agit d'un âge de construction personnelle et sociale susceptible d'amener à être confronté à des actes délinquants, en tant qu'auteur et/ou victime.
- La prise en charge des jeunes à risque de basculement dans la délinquance, auteur d'un premier acte de délinquance ou inscrit dans un parcours de délinquance nécessite de mobiliser cette diversité des professionnels pour apporter des réponses coordonnées notamment face aux situations complexes.

Objectifs

- Favoriser l'interconnaissance des professionnels investis auprès des jeunes pour encourager la confiance mutuelle.
- Définir collectivement les réponses à apporter à des situations complexes de jeunes inscrits dans un parcours délinquant.
- Prévenir l'entrée dans la délinquance par l'accompagnement individualisé et concerté de jeunes identifiés en rupture.
- Soutenir les jeunes vers la sortie des parcours délinquants et prévenir la récidive.

Publics cibles -

- Les mineurs et jeunes majeurs identifiés à risque d'entrée dans la délinquance.
- Les mineurs et jeunes majeurs inscrits dans des parcours délinquants

légers et des leaders pouvant avoir une influence négative.

Activités –

- Mettre en place des échanges d'informations confidentielles sur des situations individuelles, sur la base d'une charte à constituer en s'appuyant sur la charte PRE, - par exemple à travers un groupe de suivi des mineurs et jeunes majeurs. Ces échanges permettront de réaliser des diagnostics précis sur les situations en croisant les regards et d'élaborer des protocoles d'intervention pour résoudre les problématiques identifiées.
- Coordonner les suivis avec la cellule dédiée au décrochage scolaire ou la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de la DSDEN.
- Développer une coordination des professionnels jeunesse (collèges, lycées, associations, prévention spécialisée, etc.) et définir des fiches de procédure comprenant des typologies de prises en charge individuelles pour repérer au plus tôt et améliorer la réactivité.
- Développer un panel de mesures variées afin de pouvoir adapter les réponses à chaque situation. Par exemple : activités d'insertion culturelles, rappel à l'ordre (RAO), TIG, TNR, stage de citoyenneté, etc.
- Porter la question des jeunes avec troubles mentaux ou addictions au CLS/CLSM.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Degré de mobilisation et de participation
- Typologie des participants au groupe (réguliers, invités ponctuels)
- Analyse de la participation des membres : présence aux réunions, remontées d'informations, contributions aux accompagnements proposés
- Nombre et typologie des situations évoquées
- Récurrence des situations évoquées et effectivité de la mise en œuvre du suivi judiciaire
- Nombre et typologie des réponses proposées
- Nombre et typologie de sorties positives des accompagnements (il s'agira de définir ce qu'est une sortie positive)

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

2 - Renforcer la sécurité et la prévention de l'environnement scolaire

Pilote – DSDEN 33

Co-pilotes – CLSPD

Partenaires – Equipe mobile de sécurité Rectorat, Référent départemental harcèlement(CTAS), Bureau d'aide aux victimes (DDSP), CESC, DCPP, Correspondant école-sécurité-prévention (police nationale), police municipale, GIP Médiation, Association de Prévention spécialisée, Centre d'animation, membres de la cité éducative, coordonnatrices PRE, associations : lutte addiction, lutte violences sexuelles et sexistes, Infodroits, etc.

Contexte -

- L'environnement scolaire est un lieu majeur de vie des préadolescents et adolescents. Qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur des établissements scolaires, les jeunes peuvent s'y livrer à des conduites à risques et être auteurs et/ou victimes.
- Des ressources existent à Bordeaux notamment en matière de prévention des ruptures scolaires, de harcèlement (sexuel ou non), de décrochage scolaire, d'addictions, etc.
- Les difficultés et conduites à risques se renouvellent constamment et nécessitent une attention constante des professionnels pour adapter les activités de prévention et de sécurisation aux pratiques des jeunes.

Objectifs -

- Améliorer la connaissance des difficultés liées aux environnements scolaires bordelais.
- Définir collectivement des réponses adaptées et proportionnées aux besoins.
- Renforcer le partenariat entre professionnels de la sécurité et professionnels de l'éducation.

Publics cibles -

- Les jeunes scolarisés
- Les personnels de l'Education nationale
- Les professionnels du secteur sanitaire et social lié à l'adolescence

- Les professionnels de la sécurité

Activités –

Veille et présence active aux abords des établissements

- Coordonner la présence des partenaires de la STSPD (ex : GIP médiation, police municipale, police nationale, association de prévention spécialisée, etc.) avec les dispositifs de l'Education nationale, selon le climat local.
- Coordonner la présence des partenaires de la STSPD avec la cellule Education nationale/police nationale de Bordeaux Nord.
- Intégrer le CSU dans les procédures d'alerte en cas de rixes.

Connaissance mutuelle – en lien avec la fiche 1

- Favoriser l'interconnaissance entre professionnels de la sécurité et professionnels de l'éducation.
- Faciliter les passerelles entre les activités prévention de la délinquance et les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Autres activités

- Encourager la médiation à l'école et le développement de la médiation par les pairs.
- Sensibiliser à la lutte contre le harcèlement notamment sur les réseaux sociaux (voir fiche 4).
- Soutenir la création d'un outil de prévention du port d'armes blanches, des violences de genre, en lien avec les CESC.
- Prévenir les trafics de stupéfiants et les consommations aux abords des établissements (voir fiche 7)
- Développer le rappel à l'ordre (voir fiche 21)
- Renforcer l'information/formation sur la citoyenneté
- Encourager les outils types ateliers théâtre forum dans les collèges et les lycées.
- Développer les actions de Type Promeneurs du Net
- Associer les élus qui siègent lors des conseils d'administration des collèges et lycées aux groupes de travail *ad hoc*.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Bilan Police nationale : contrôle, point de visibilité, de rencontre et de dissuasion
- Nombre et typologie de médiations/contacts effectués
- Typologie des orientations vers d'autres professionnels
- Nombre et typologie des sensibilisations en classe
- Nombre et typologie *des faits établissements*

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

3 - Accompagner les parents sur les conduites à risques et délinquantes

Pilote – CLSPD

Co-pilotes – DDSU, Direction de la Petite Enfance et des Familles, Cité Éducative, CD33 (MDS)

Partenaires – CEID Addictions, France Addiction, Conseil local de Santé municipal, Direction de la Promotion de la Santé du Conseil Départemental, association de Prévention Spécialisée, DSDEN, Justice (PJJ), CPLJ, OREAG, MDPH, Association d'Aides à la parentalité : Maison des Adolescents, ARPE, etc.

Contexte -

- Les parents peuvent être en difficulté face aux comportements de leurs enfants condamnés pour des faits de délinquance, à l'origine de troubles à la tranquillité publique ou ayant des conduites à risques. D'autres peuvent ne pas en avoir connaissance, d'autres encore peuvent le nier.
- Certains parents sont éloignés des institutions et des dispositifs existants : les familles les plus en difficulté sont souvent les plus éloignées des dispositifs et sont souvent mal identifiées par les institutions. Les problématiques peuvent s'enraciner s'il n'y a pas de demande de soutien des familles et si les institutions ne parviennent pas à créer le lien avec les familles.

Objectifs -

- Rendre visible les ressources existantes pour les professionnels eux-mêmes et les parents.
- Intégrer les conduites à risques, la violence et la délinquance des jeunes dans les ressources existantes à destination des parents et/ou soutenir le développement de ressources dédiées à ces problématiques.
- Innover dans les formats pour aller-vers les parents les plus éloignés des institutions et des dispositifs existants.

Publics cibles -

- Tous les parents d'adolescents et de jeunes adultes
- Attention particulière aux parents les plus éloignés des dispositifs institutionnels
- Attention particulière aux pères (plus difficile à mobiliser)

Activités –
Activités du programme de la Réussite éducative

Activités du Pôle Territorial des Solidarités : MDS et PMI- Pôle Santé Adulte

Autres activités

- Recenser et communiquer sur les programmes existants
- Soutenir des activités spécifiques thématiques et territorialisées - exemple sur le rapport à la violence, la sexualité, les réseaux sociaux
- Mettre en place des ateliers de médiations animales entre les parents et leurs enfants pour favoriser le dialogue

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre de fréquentations et typologie des groupes de parole (origines, genre, quartiers, âge...)
- Nombre d'actions de la STSPD associant les parents
- Nombre et typologie des actions destinées aux parents d'adolescents en risque de rupture
- Implication des parents dans le groupe de suivi des jeunes en rupture
- Diversité des communications sur l'offre existante
- Nombre de dossiers judiciaires en lien avec l'irrespect de l'obligation de scolarité

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

4- Prévenir la banalisation de la violence chez les jeunes

Pilote – CLSPD

Co-pilotes – DDSU

Partenaires : Conseil Départemental- Direction de la Jeunesse, Direction des sports, Prévention Spécialisée, Direction de la jeunesse de la mairie de Bordeaux, GIP Médiation, Centres d'animation et Associations de quartier (loisirs, sport, EAC), experts de ce champ : Psychologues, sociologues, etc , Préfecture , DSDEN/SDJES , Pôle Jeunesse

Contexte -

- A l'âge des conduites à risques, les jeunes ont un rapport à la violence spécifique : il est en construction, il peut être influencé et surtout il n'est pas toujours maîtrisé. Ce rapport à la violence se manifeste notamment à travers des violences physiques qu'elles soient bilatérales ou entre groupes.
- Les rixes survenues en 2020/2021 en sont un exemple. Mais la violence est également présente dans les liens avec d'autres individus (violences verbales, provocations, invectives, etc.) ou avec les institutions dont l'autorité est défiée.
- Ces usages se banalisent parfois sans conscience véritable du danger. La présence des armes témoigne également d'une peur quotidienne des jeunes qui s'équipent pour se défendre.
- Les réseaux sont désormais incontournables chez les jeunes, certains acteurs socio-éducatifs parlent de rue numérique. Leur utilisation a transformé les conduites à risques et pratiques délinquantes, plus rapidement que les programmes de prévention et les pratiques des professionnels au contact des jeunes. L'espace numérique peut également être une ressource et un vecteur d'ouverture sur l'autre et sur la connaissance ainsi qu'un outil de diffusion de messages de prévention.

Objectifs -

- Caractériser les rapports à la violence des jeunes et prioriser certaines zones et/ou certains jeunes.

- Soutenir l'insertion de la problématique du rapport à la violence (comme la prévention du port d'armes blanches) dans les programmes de prévention primaire.
- Allier actions de prévention en groupe et des accompagnements davantage individuels (voir fiche 1).
- Prévenir les comportements violents liés aux réseaux sociaux.

Publics cibles -

- Les jeunes
- Les parents
- Les professionnels

Activités – *la Cité éducative est une ressource mobilisable dans différentes activités.*

Diagnostic affiné

- Identifier et caractériser les difficultés et les besoins (différenciation selon les secteurs et les profils de jeunes).

Formation

- contribuer à l'organisation de formations (témoignages, partage de contenus, etc.) des professionnels, des associations de quartier, des parents sur les réseaux sociaux, l'image de quartier, les compétences psychosociales, l'égalité filles/garçons, la lutte contre les préjugés et les discriminations, le rapport à la violence (dont usage des couteaux), etc.

Activités dédiées au numérique

- Encourager la diversification des professionnels présents en ligne au-delà du GIP médiation.
- Organiser le repérage et le partage des informations relevées en ligne.
- Soutenir la médiation par les pairs en ligne.

Espaces publics et logiques de territoire

- Promouvoir les projets inter-quartiers (sport, culture, environnement, etc.) et la mobilité.
- Favoriser la mixité (genre, âge, usage) des espaces publics en veillant notamment à ce que les aménagements urbains prennent en compte la diversité des usages et n'excluent pas les filles.
- Occuper l'espace positivement par des évènements et des aménagements urbains dans tous les quartiers pour y favoriser la vie locale.

Activités avec les jeunes

- Réfléchir à la production des actions avec les jeunes – par exemple : Je relève Le défi, le printemps des expressions.
- Développer la prévention par les pairs et les leaders positifs.

Autres activités

- Expérimenter la justice restaurative.
- Travailler sur l'image des quartiers.
- Travailler les enjeux de rumeur et de communication.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Affinage des données liées aux rixes (âges, genre, quartier, type d'armes, scolarisation ou non, jeunes connus des professionnels ou non, lieux, etc.)
- Nombre, lieux et typologie des affrontements violents entre jeunes répertoriés
- Nombre et typologie des actions de prévention réalisées
- Nombre de typologie des professionnels présents en ligne
- Culture partagée de la prévention de la violence chez les professionnels jeunesse
- Nombre et typologie des formations proposées aux professionnels

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

5 - Poursuivre le travail inter-partenarial concernant les jeunes étrangers en errance

Pilote – CLSPD

Partenaires : CD 33, CCAS, GIP Médiation, Association de Prévention spécialisée, PJJ, CLSPD de Bègles, Coordo Santé MNA (CD33), Centre Pénitentiaire Bordeaux-Gradignan (quartier mineurs), CEID Addictions, PASS Saint-André, CHU Bordeaux, Association Trajectoires (Paris), Parquet (mineurs), DDSP33

Contexte -

- Les jeunes étrangers en errance sont une minorité de jeunes qui, par leur éloignement des dispositifs de droit commun et les problématiques rencontrées, peuvent être victimes et/ou auteurs d'actes de délinquance.
- Les dispositifs habituels ne semblant pas fonctionner, la Ville de Bordeaux et ses partenaires ont développé des activités spécifiques.
- Si les difficultés se sont atténuées ces derniers mois, le maintien de l'attention des professionnels est impératif face à ce public spécifique.

Objectifs -

- Organiser une veille fine de l'état du phénomène.
- Maintenir le niveau actuel d'investissement collectif et/ou définir leur mise en veille selon l'état du phénomène.

Publics cibles -

- Jeunes étrangers en errance présents dans la ville, en situation de délinquance et victimes de réseaux en proie aux difficultés de la vie à la rue ou en squats.

Activités –

Voir groupe de travail jeunes étrangers en errance existant – par exemple

- Réunion de l'Observatoire jeunes étrangers en errance : échanges difficultés et élaboration de projets ad hoc autour des phénomènes observés
- Comité de suivi inter-partenarial
- Maraudes et permanence en local d'appui (GIP Médiation, PJJ, PASS Saint-André, CEID Addictions)

Activité de la cellule spécialisée de la police nationale - Brigade MNA

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Analyse de la participation des membres : présence, sujets remontés, contributions et projets co-construits
- Nombre de situations évoquées
- Typologie des accompagnements co-construits
- Analyse de l'évolution de situations

Axe 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention pour les jeunes

6 - Prévenir et prendre en charge le risque prostitutionnel des jeunes

Pilote – Comité de pilotage Risque Prostitutionnel des jeunes (CLSPD, CD33, Préfectur e (DDFE), le CRI)

Co-pilote – Parquet Mineur

Partenaires – Ruelle, Poppy, Parquet, PJJ, CEID Addictions, DDSP33, Service municipal jeunesse, Mission égalité, Cité éducative, CCAS (le PLAJe), CACIS, Maison des Ados, Mission locale, Clubs de prévention, GIP médiation, Plateforme santé vulnérabilité

Contexte

- Le risque prostitutionnel est un sujet complexe qui recouvre des situations très diverses. Ce phénomène est également en lien avec de nombreux enjeux tels que les addictions, l'usage du numérique, les trafics de stupéfiants et plus largement les conduites à risques des adolescents (santé physique et psychique).
- Si ce phénomène n'est pas spécifique à Bordeaux et n'a pas été particulièrement signalé à travers le diagnostic, il est souvent invisible et difficile à caractériser (des professionnels ont fait état de plusieurs situations rencontrées à Bordeaux).

Objectifs

- Affiner la connaissance du phénomène et la mesure de son ampleur.
- Visibiliser les ressources existantes.
- Organiser le repérage et la prise en charge des situations complexes (voir fiche 1).
- Renforcer la veille en ligne
- Renforcer les échanges d'informations pour les foyers de placement et le milieu ouvert

Publics cibles

- Personnes se livrant à des activités prostitutionnelles ou identifiées à risques
- *Clients*

Activités

Activités du Parquet (mineur, référent proxénétisme et traite des êtres humains)

Activités du dispositif Poppy

Activités du Cri

Activités de l'association Ruelle

Activités de la mission égalité, diversité, citoyenneté de Bordeaux

Autres activités

- Intégrer les questions de sexualité et de prostitution dans les sensibilisations aux réseaux sociaux.
- Affiner le diagnostic local.
- Formations : établir une offre de formation pour tous les professionnels au contact de mineurs

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre et typologie des situations identifiées
- Nombre, typologie et durée des accompagnements proposés
- Nombre de formations et typologie des acteurs présents
- Nombre et typologie des sensibilisations réalisées auprès des jeunes
- Diversité des partenaires associées dans l'identification et dans les suivis

Axe 2 : Réduire les risques et les nuisances liées aux drogues

Préambule

Face à l'essor des consommations, l'apparition de nouveaux produits et l'évolution des pratiques des trafiquants, les villes font face à de nombreux défis tant sur le plan de la lutte contre les trafics que sur le plan de la réduction des risques.

L'axe 2 de la présente STSPD traite la question des drogues dans sa globalité :

1. Lutter contre les trafics de stupéfiants : cette lutte relève des institutions régaliennes tant par la présence de terrain que par l'enquête et la sanction pénale. D'autres acteurs locaux (bailleurs, transporteurs, Ville, Métropole...) peuvent y contribuer en facilitant l'intervention des services de l'Etat, mais ces derniers restent les pilotes.
2. Limiter au maximum l'impact de ces trafics sur le cadre de vie, sur le développement des quartiers et sur les habitants. Pour ce faire, les acteurs socio-éducatifs et du développement local ont tout leur rôle à jouer pour favoriser des occupations positives des espaces occupés par les trafics ainsi que pour prévenir l'implication des jeunes et des familles dans les trafics en menant des actions pour leur proposer des alternatives à cette économie parallèle.

Réduire les risques liés aux consommations de drogues : il s'agit de réduire les risques de victimation liés à l'usage de drogues (pour les consommateurs et leur entourage), de prévenir l'usage-revente, et de limiter les conséquences sur le cadre de vie.

Axe 2 : Réduire les risques et les nuisances liées aux drogues

7 - Lutter contre les trafics de stupéfiants

Pilote – CLSPD

Co-pilotes – Parquet, Préfecture, DDSP

Partenaires – Coordinateur CLSPD, Police municipale, Mairie de quartiers, bailleurs. Sûreté générale SNCF, Keolis, Préfecture, DSDEN

Contexte -

- Les drogues regroupent toutes les substances psychoactives, qu'elles soient légales ou illégales. Cette fiche traite les trafics de drogues illégales.
- Les trafics de stupéfiants génèrent une multitude de faits de délinquance et sont à l'origine d'un fort sentiment d'insécurité : contribution à la consommation de stupéfiants, détérioration et privatisation de l'espace public et des espaces privés, pression sur les riverains, emprises sur les protagonistes des trafics et notamment les jeunes, etc.
- La lutte contre les trafics de stupéfiants est une compétence régalienne, de la police nationale et de la justice. Plusieurs dispositifs sont dédiés à cette activité et il s'agit d'une priorité du plan départemental de prévention de la délinquance.

Objectifs -

- Permettre une réappropriation positive de l'espace public
- Réduire l'impact des trafics de stupéfiants sur la vie des Bordelais et le sentiment d'insécurité qu'ils génèrent.
- Démanteler les réseaux à l'origine des trafics.

Publics cibles -

- Trafiquants, dealers, et usagers-revendeurs

Activités -

Activités de la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS)

Activités de la cellule de lutte contre les trafics (CLTC) (pilotée par la

Préfecture)

Activités du groupement local de traitement de la délinquance GLTD

Soutien aux missions de maintien de l'ordre et d'enquête par la vidéoprotection.

Autres activités

- Intensifier les fermetures d'établissements liés aux trafics (police administrative de la Préfecture).
- Élargir les participants aux instances de conception et de mise en œuvre des projets urbains avec une prise en compte accrue des principes de prévention situationnelle.
- Accompagner les familles lorsqu'elles sont expulsées suite à une activité de nourrice par l'un de leurs membres.
- Faire connaître l'outil tous publics de signalement de points de trafic *moncommissariat.fr*

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre de points de trafic identifiés
- Réduction de l'impact lié aux trafics (poids du trafic sur le sentiment d'insécurité d'après les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité)
- Bilan de chaque instance dédiée à la lutte contre le trafic de stupéfiant
- Qualité de l'intégration des principes de la prévention situationnelle dans les aménagements urbains
- Nombre de réquisitions CSU liées aux trafics
- Nombre d'expulsions locatives liées aux trafics
- Nombre de fermetures administratives d'établissements recevant du public liées aux trafics
- Bilan des saisies police nationale

Axe 2 : Réduire les risques et les nuisances liées aux drogues

8 - Prévenir l'entrée dans les trafics et en encourager la sortie

Pilote – CLSPD

Co-pilote – Parquet, SPIP, PJJ

Partenaires - DDSP 33 (Sûreté Prévention Partenariat), Préfecture, ARS, CEID Addiction, Addictions France, Intervenants de terrain auprès des jeunes, DSDEN (voir fiche 2), CD33 (dont prévention spécialisée).

Contexte -

- Les drogues regroupent toutes les substances psychoactives, qu'elles soient légales ou illégales. Cette fiche traite les trafics de drogues illégales.
- Les trafics de stupéfiants génèrent une multitude de faits de délinquance et sont à l'origine d'un fort sentiment d'insécurité : contribution à la consommation de stupéfiants, détérioration et privatisation de l'espace public et des espaces privés, pression sur les riverains, emprises sur les protagonistes des trafics et notamment les jeunes, etc.
- Les trafics ont un impact sur le développement des jeunes directement impliqués, sur les habitants et plus généralement sur le développement des quartiers.
- Les professionnels de la prévention de la délinquance peuvent agir auprès de ces individus autant en amont que pour les aider à en sortir.

Objectifs -

- Améliorer les connaissances sur les trafics de stupéfiants, leur fonctionnement et les causes de l'engagement des jeunes
- Soutenir les actions à destination des familles et plus généralement des habitants concernés par les zones touchées par les trafics
- Encourager le développement de programmes de prévention spécifiquement liés aux dangers de l'entrée dans les trafics.
- Aller-vers les personnes qui souhaitent sortir des trafics et les accompagner individuellement (voir fiche 1 pour les jeunes).

Publics cibles -

- Jeunes mineurs et majeurs impliqués dans les trafics ou en risque de

l'être

- Familles des jeunes
- Habitants des quartiers touchés par des trafics

Activités –

Veille et connaissances des trafics

- Faire une veille sur l'évolution de l'organisation des trafics.
- Approfondir les connaissances particulièrement sur les phénomènes d'engagement et de désengagement des jeunes dans les économies parallèles.
- Lutter contre le sentiment d'impuissance des professionnels en les formant davantage aux spécificités des trafics et à la maîtrise de ses logiques et en les soutenant dans le développement d'actions

Mobiliser les parents, les familles et plus largement les tissus sociaux autour des jeunes

- Développement de dynamiques citoyennes engagées sur ce sujet (parents, "riverains relais").

Associer les acteurs en contact avec le public jeune pour intervenir en amont des premières dérives

- Cellule entrée/sortie délinquance : orienter vers ce groupe les situations de jeunes impliqués dans les trafics (voir fiche 1).

Renforcer l'aspect social et sanitaire

- Soutenir la mise en place de l'Injonction thérapeutique envisagée par le Parquet en lien avec l'ARS.
- Soutenir Tapaj QPV.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Données ressources collectées sur l'évolution de l'organisation des trafics (statistiques, cartographie…)
- Nombre de professionnels formés sur les trafics et ses logiques et évaluation qualitative des connaissances acquises
- Nombre d'actions de mobilisation des parents et entourage des jeunes
- Nombre de situations présentées lors de la cellule entrée/sortie de la délinquance qui sont liées au trafics de stupéfiants
- Nombre de sorties positives des jeunes accompagnés dans le cadre de la cellule entrée/sortie de la délinquance
- Circulation des informations avec les autres activités traitant de la jeunesse notamment le champ sanitaire et social
- Diversité des partenaires associés dans l'identification et dans les activités
- Nombre de réitérations liées aux trafics de stupéfiants
- Nombre d'injonctions thérapeutiques prononcées (dont récidives)
- Evaluations spécifiques Tapaj

Axe 2 : Réduire les risques et les nuisances liées aux drogues

9 - Poursuivre et développer la prévention des addictions via l'approche de réduction des risques

Pilote – CLSPD

Co-pilote – Conseil local de santé

Partenaires – CAARUD et CSAPA, Hangover café du CEID Addictions ; CAARUD Lacase, Préfecture, Equipe Tendance Alternative Festive, Addictions France MDM, CCAS, associations d'étudiants, Établissements scolaires (voir fiche 2), Intervenants socio-éducatifs de terrain, ARS

Contexte -

- Cette fiche s'intéresse prioritairement aux drogues illégales mais pourra cependant intégrer les drogues légales (alcool, tabac), les drogues dérivées de produits (protoxyde d'azote) sur la base d'une approche de réduction des risques ainsi que les usages des jeunes en ligne (jeux vidéo et jeux d'argent).
- L'approche de réduction des risques vise à prévenir des consommations de drogues excessives et/ou répétitives conduisant à des mises en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Ces *conduites à risques* sont d'autant plus exacerbées dans les contextes de fragilité et de vulnérabilité.
- L'enjeu est de prévenir, de repérer et d'accompagner les individus (mineurs ou majeurs) qui se livrent à des pratiques dangereuses pour eux ou pour autrui.
- Le territoire de Bordeaux dispose de fortes ressources dédiées à la prévention des addictions via l'approche de réduction des risques. Face à l'apparition constante de nouvelles substances et à des modes de consommation risqués, la prévention des addictions est une constante de la politique locale de sécurité.

Objectifs -

- Poursuivre les programmes existants en matière de prévention des addictions.
- S'adapter à l'évolution des produits, des consommations et des pratiques à risques.

- Soutenir les programmes à destination des publics jeunes.
- Réfléchir collectivement à la prise en charge des personnes toxicomanes en grande précarité qui sont particulièrement à risque de victimation et peuvent causer des troubles à l'ordre public.

Publics cibles -

- Consommateurs souffrant d'addictions aux drogues légales et illégales
- Personnes se livrant à des pratiques à risques
- Personnes sous-main de justice

Activités –

Activités du CEID Addictions

- Renforcer le Hangover Café (notamment saisonnalité)
- Poursuivre et généraliser le Cann'abus

Activités d'Addictions France (ex ANPAA)

- Poursuivre le Soul Tram
- Renforcer les TAF (notamment saisonnalité)

Activités de La Case

- Poursuivre les activités CAARUD

Activités de la Pass Saint-André

- Poursuivre la consultation précarité (soins et accompagnement social)

Prise en charge des personnes toxicomanes à la rue

- Lancer la réflexion autour d'une Halte Soins Addictions.

Communication

- Communiquer auprès du grand public à propos des différentes offres d'accompagnement de l'entourage des personnes toxicomanes (familles, proches, etc.)

Autres activités

- Proposer une communication auprès des noctambules sur les mésusages et les risques
- Renforcer les compétences psychosociales des jeunes
- Développer la formation des acteurs culturels et économiques de la nuit en matière de réduction des risques
- Soutenir l'injonction thérapeutique

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Évaluations spécifiques des dispositifs
- Nombre et typologie des communications grand public
- Avancée de l'évaluation des besoins d'ouverture d'une halte soins addictions
- Nombre de consommateurs de produits stupéfiants connus
- Nombre de nuisances liées aux consommations de produits stupéfiants

(voir fiche propreté)

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique

Préambule

Être et se sentir en sécurité dans l'espace public est une demande forte des citoyens. Lieu du vivre ensemble, l'espace public est aussi touché par des phénomènes de délinquance ou des tensions d'usage qui impactent la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants. Pour être sécurisé, l'espace public doit être adapté aux besoins multiples des usagers quotidiens et ponctuels.

L'axe 3 de la présente CLSPD vise à réduire l'insécurité et le sentiment d'insécurité liés à la vie urbaine. Il s'agit d'améliorer la qualité du cadre de vie, de prendre en compte les incivilités du quotidien et des problématiques qui pèsent fortement sur la tranquillité publique telles que les rodéos, les cambriolages ou encore les squats et bidonvilles. Ces actions nécessitent : un renforcement des moyens humains de proximité (police municipale + 60 agents sur le mandat, renfort de 120 policiers nationaux en 2021 et 2022), un renforcement de la coordination entre les polices nationale et municipale ainsi que la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant sur les espaces publics et sur les enjeux de proximité avec les habitants, l'intervention des services de l'Etat sur le volet de la sécurité et de la prise en charge sanitaire.

Enfin il est important pour cette thématique de s'appuyer sur une vision positive et vivante de l'occupation de l'espace public comme source de tranquillité publique. Des projets d'animation de cet espace doivent être élaborés avec les usagers.

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique

10 - Lutter contre la dégradation du cadre de vie pour réduire le sentiment d'insécurité

Cette fiche dédiée au cadre de vie comprend plusieurs champs d'action

Pilotes –

Chiens sur la voie publique : Police municipale

Salubrité / propreté : Direction générale de la gestion de l'espace public Bordeaux Métropole , Plan propreté

Mécanique sauvage : Police municipale, DREAL (selon l'envergure des difficultés)

Voitures épaves : Police municipale

Vente à la sauvette : Police Municipale / Direction de l'usage de l'Espace Public / Direction Développement Social Urbain.

Animation espaces publics : Direction Développement Social Urbain / Direction de la Culture

Aménagement de l'espace public : Direction Générale des Territoires Bordeaux Métropole

Co-pilotes – CLSPD et Direction proximité

Partenaires – Direction de la Proximité, Direction de la collecte de la Métropole, Bailleurs, Collectifs d'Habitants, Direction de Développement Social Urbain, Police Municipale, DDSP 33, GIP médiation, CCAS Corist, Intervenants socio-éducatifs des quartiers, Mairie de quartier, Direction municipale Occupation Domaine Public, Association d'insertion, GUP, Direction municipale des Usages de l'Espace Public, Direction de la

Communication, Service Démocratie Permanente, Acteurs culturels de quartiers, Associations liées à l'éducation à l'environnement, Fourrière.

Contexte -

- Certains quartiers de Bordeaux pâtissent de l'image d'un cadre de vie dégradé. Les difficultés sont réelles, connues des professionnels : gestion des déchets individuels et professionnels, ventes à la sauvette, mécanique sauvage, voitures ventouses et épaves, etc. Elles peuvent également être liées aux regroupements.
- Si le cadre de vie n'est pas un enjeu de sécurité, la perception qu'en ont les habitants est corrélée à leur sentiment d'insécurité.
- Proposer un cadre de vie durablement agréable implique de penser les usages et l'animation de ces lieux selon les habitants qui les fréquentent.
- Les ressources agissant en faveur du cadre de vie sont multiples et relèvent d'une large diversité d'institutions et de services.

Objectifs -

- Développer une culture commune sur les liens entre la qualité du cadre de vie et la sécurité (délinquance mais aussi sentiment de sécurité).
- Favoriser des occupations positives de l'espace public permettant des rencontres entre différents publics (créer les conditions de la rencontre entre jeunes et familles, entre générations, etc.).
- Soutenir l'intégration des enjeux de sécurité dans le futur plan propreté.
- Soutenir les professionnels dans leurs relations aux usagers de la ville sur l'espace public.
- Allier les opérations pédagogiques et les opérations de verbalisation.
- Renforcer les contrôles en lien avec les bailleurs et le parquet

Publics cibles -

- Tous les usagers de la ville (Bordelais et non Bordelais)

Activités –

Activités globales

- Identifier les points noirs et fluidifier leurs traitements collectifs.
- Améliorer l'enlèvement des voitures et vélos épaves.
- Utiliser la vidéoprotection pour résoudre les affaires liées aux dégradations du cadre de vie.
- Verbaliser les auteurs de dégradation du cadre de vie, qu'ils soient des professionnels ou des particuliers.
- Utiliser l'art, le sport et la culture pour favoriser l'appropriation positive des espaces publics.

Association des habitants

- Former les agents en contact avec des habitants (voir fiche 22) notamment en cas de conflits d'usages de l'espace public et face à des

déchets spécifiques (ex : déchets toxicologiques, huiles de vidanges, etc.).

- Expliquer les rôles respectifs de la police nationale et de la police municipale aux citoyens pour une meilleure compréhension et interpellation des services en fonction des difficultés.
- Organiser des “nettoyages citoyens” : journées de nettoyage associant habitants, élus, agents.
- Soutenir des programmes à moyen terme d’animation des espaces par les habitants et visibiliser les dispositifs existants auprès des habitants comme la Gestion Urbaine de Proximité.
- Installer du mobilier urbain qui permet aux familles de se retrouver : projets à travailler avec les associations d’habitants.

Salubrité / Propreté

- Sensibiliser les habitants afin d’éviter les dépôts sauvages.
- Favoriser les liens entre les services de collecte et de propreté dans des actions coordonnées.
- Mettre en place une procédure de traitement des points noirs via la programmation d’opérations à la fois pédagogiques et coercitives.
- Adapter les modalités de collectes et de conditionnements des ordures.

Mécaniques sauvages et voitures ventouses

- Renforcer le partenariat bailleurs/police nationale et police municipale pour la résorption des difficultés liées à la mécanique sauvage et aux voitures ventouses.
- Sécuriser les espaces identifiés.
- Travailler avec les bailleurs et les habitants pour la mise en place d’un garage solidaire.

Vente à la sauvette

- Envisager la création d’un marché aux biffins.

Chiens sur la voie publique

- Faire respecter des arrêtés municipaux et la réglementation sur les chiens non tenus en laisse et la loi sur les chiens dangereux (2021).

Indicateurs d’évaluation de la mise en œuvre et de l’impact

- Nombre d'actions destinées aux dysfonctionnements de l'espace public
- Nature des liens entre les acteurs/les actions
- Absence de doublons
- Relevés d’activités des services spécialisés
- Nombre, typologie et évolution des points noirs identifiés
- Définition claire des espaces publics, mixtes et privés
- Nombre et typologie de signalements des habitants
- Existence d'instances/d'outils de coordination
- Nombre de dispositifs (vidéoprotection, alarmes intrusion, contrôle d'accès…) mis en place ou modernisés

- Plan d'implantation des caméras (mises en place et envisagées)

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique

11 - Accompagner la résorption des squats et des bidonvilles et prévenir leur apparition

Pilote – CLSPD

Co-pilotes – CLSPD/Mission Squat Bordeaux Métropole /DDETS

Partenaires – Direction de la Proximité, Conseil départemental PTS, CCAS, GIP Médiation, PASS St André, ARS, Direction Générale des territoires de la Métropole : Services Prévention et Sécurité, Service Santé Environnement, Mairie de quartier, DSDEN, Police Municipale, DDSP33, Préfecture section Ordre public, Tribunal, Préfecture, PTS MDS

Contexte -

- La question des squats est ancienne à Bordeaux, diminuant depuis quelques années mais toujours prégnante. Par squat est ici entendu les occupations de bâtiment et les campements (bidonville).
- Au croisement de nombreuses politiques publiques (urbanisme, santé, cohésion sociale, tranquillité publique...), la prise en charge de ces situations reste complexe à appréhender pour les acteurs locaux.
- La Préfecture dispose d'une stratégie départementale pour la résorption des campements illicites qui associe les principales institutions concernées dont la Ville de Bordeaux.
- Il est important d'appréhender les situations de précarité dans laquelle se trouve les personnes en squat et de ne pas traiter cette question uniquement sous un angle répressif.

Objectifs -

- Poursuivre le traitement partenarial à travers la Plateforme de résorption des squats de la métropole
- Améliorer les méthodes de résolution de problèmes
- Envisager l'implication d'autres professionnels selon les situations
- Lutter contre les marchands de sommeil

Publics cibles -

- Lieux identifiés comme squattés
- Personnes précarisées susceptibles de se loger dans des squats et/ou

des bidonvilles

Activités –
Activités de la plateforme métropolitaine Résorption-Bidonvilles de la DIHAL

Réunir mensuellement les services municipaux par quartier pour une coordination des interventions

Appliquer le protocole municipal de gestion des squats

Coordonner les activités de

- La cellule squats
- GIP médiation
- La PASS
- ONG et associations humanitaires de terrain

Créer les conditions de scolarisation et d'assiduité des enfants

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre de squats et bidonvilles résorbés
- Nombre de personnes suivies par les différents services sociaux et évaluation de l'évolution des situations
- Nombre d'enfants scolarisés et assidus
- Nombre de sites suivis et fournis en eau, électricité,
- Analyse de l'adaptation des modalités de gestion des déchets en fonction des sites
- Nombre de médiation en lien avec l'environnement des sites
- Plus globalement à préciser en lien avec les activités et groupes existants

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique

12 - Prévenir et sanctionner les cambriolages

Pilotes –CLSPD

Co-pilotes – DDSP 33/Police municipale

Partenaires – Délégué Cohésion Police Population, mairies de quartier, Habitants relais

Contexte -

- Le diagnostic local de sécurité a mis en lumière la hausse statistique des cambriolages.
- Ceux-ci contribuent particulièrement au sentiment d'insécurité chez les victimes et leurs entourages amicaux ou à leur voisinage.
- Le constat est fait du manque d'activités dédiées spécifiquement à la prévention des cambriolages, priorité du Plan départemental de prévention de la délinquance.

Objectifs -

- Soutenir le développement des dispositifs de sécurisation et de prévention situationnelle ;
- Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention auprès des habitants, notamment les publics particulièrement vulnérables.

Publics cibles -

- Habitants de Bordeaux
- Habitants particulièrement susceptibles d'être victimes de cambriolage

Activités –

Activités des GPO

Conseil sur les aménagements de prévention auprès des riverains par la police municipale

Créer des campagnes de prévention grand public et par publics particulièrement à risques (exemple : seniors)

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre et localisation des cambriolages

- Nombre et typologie des actions de prévention proposées
- Nombre et typologie des habitants participants aux actions de prévention
- Relevés d'activités des services régaliens en lien avec les vols et les cambriolages

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique

13 - Développer une stratégie globale pour prévenir et sanctionner les rodéos urbains

Pilote – CLSPD

Co-pilote –DDSP33

Partenaires – Police municipale - membres des cellules tranquillité publique (bailleurs, Mairie de quartier, coordos CLSPD), Direction Générale des Territoires Bordeaux Métropole, GIP Médiation, Préfecture Bureau de la sécurité routière, Associations intervenant auprès des jeunes.

Contexte -

- Phénomène récurrent, les rodéos ont été particulièrement prégnants lors des périodes estivales dans plusieurs secteurs, notamment aux Aubiers, à Ginko au bord du lac, à Bacalan, à Bordeaux Lac, à Grand Parc et à Bastide.
- Ils contribuent aux occupations illicites et aux mésusages des espaces. Ils engendrent également de fortes nuisances sonores et excèdent les habitants vivant à proximité. Ils créent un sentiment d'insécurité auprès des habitants.

Objectifs -

- Renforcer l'identification et la prise en charge en partenariat.
- Intégrer la prévention des rodéos dans les réflexions autour des aménagements et des usages des espaces publics.
- Développer les dispositifs de médiation pour lutter contre les tensions provoquées par ces pratiques.
- Développer les actions de prévention des conduites à risques.

Publics cibles -

- Publics se livrant à ce type de pratiques dans les secteurs identifiés comme particulièrement atteints

Activités –

Connaissance du phénomène

- Cartographier les difficultés.
- Mieux comprendre les mécanismes incitant les jeunes à s'engager dans

ces pratiques et notamment leur rapport aux risques.

Partenariat pénal

- Fluidifier la circulation des informations entre police nationale, police municipale (dont CSU), Justice et bailleurs sociaux pour la saisie des véhicules.

Aménagement et appropriation des espaces publics

- Intégrer la prévention situationnelle, via le référent police nationale, dans la conception et l'aménagement des espaces.
- Promouvoir l'utilisation de l'art, le sport et la culture pour favoriser la participation des habitants et renforcer les usages positifs des espaces.

Prévention primaire

- Soutenir une approche réduction des risques des rodéos.
- Intégrer la prévention des rodéos dans les activités de sécurité routière .
- Créer des outils de sensibilisation à partir de l'accidentologie.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Baisse du sentiment d'insécurité routière
- Baisse du nombre de rodéos recensés
- Activités des services régaliens liées aux rodéos
- Typologie des actions de prévention primaire
- Pertinence et régularité de l'actualisation d'une carte
- Qualité et apports de la prévention situationnelle
- Nombre de saisie de véhicule police nationale
- Evolution des interpellations par les habitants

Axe 3 : Préserver la tranquillité publique

14 - Réduire les incivilités liées aux modes de déplacement

Pilote – Police Municipale

Co-pilote – DDSP 33

Partenaires – Direction générale de la mobilité, Direction des Usages des Espaces Publics, Direction de la Proximité, CLSPD, membres de la cellule tranquillité publique, GIP Médiation, Mission égalité Plan Handicap, Direction Générale des Territoires Bordeaux Métropole, Association Maison du vélo, comité de la rue, Keolis, DSDEN Établissement Scolaire, CESC

Contexte -

- Bordeaux comme les autres villes françaises de taille similaire fait face à une transformation des modes de déplacement urbains et à des incivilités liées au partage de la voirie et à la cohabitation des différents modes de mobilités : marche, personnes à mobilité réduite, vélo, trottinette, skate, voitures, tramway, bus, etc.
- Certains horaires comme la sortie des écoles sont particulièrement problématiques.
- A ces difficultés s'ajoutent des pratiques de stationnement anarchique qui congestionnent la circulation et les différentes mobilités.

Objectifs -

- Renforcer la verbalisation des stationnements anarchiques et des comportements incivils
- Intégrer les conduites à risques dans les sensibilisations dédiées à la sécurité routière.
- Renforcer les liens avec les services en charge des mobilités dans la collectivité.
- Améliorer le partager de la voirie

Publics cibles -

- Tous les usagers de la ville

Activités –

Organiser des dispositifs réguliers de contrôles routiers (police nationale/police municipale) indépendamment des missions quotidiennes

Etablir des diagnostics situationnels affinés des difficultés

Activités police municipale, ASVP et CSU

- Verbaliser le stationnement sauvage (voir fiche 10).
- Soutenir les opérations conjointes police municipale/ police nationale.

Culture partagée

- Créer un code des trottinettes en lien avec le service mobilité.
- Développer les mises en situations.
- Sensibiliser les habitants au partage des trottoirs
- Travailler avec l'aménagement de la voirie par Bordeaux Métropole.

Prévention primaire

- Encourager la prévention primaire en lien avec la sécurité routière et le Plan éducatif de territoire
- Développer de la médiation autour de l'usage du skate sur certains sites très utilisés de la ville.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Données accidentologie
- Nombre de verbalisations
- Nombre de doléances des habitants liés à la mobilité
- Nombre d'opérations de prévention en milieu scolaire
- Nombre d'opérations de prévention tous publics

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables pour mieux les protéger

Préambule

Par personnes vulnérables, on entend ici les personnes les plus à risque de victimation ou qui, en raison de leur précarité ou de leur fragilité, peuvent se retrouver dans des situations de délinquance/victimation. Ces personnes sont souvent les plus éloignées des dispositifs de prévention et d'accompagnement classiques.

Plusieurs publics ont été identifiés comme prioritaires à Bordeaux :

- les personnes victimes de violences intrafamiliales
- les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles, dans l'espace public mais aussi dans l'espace privé et en ligne
- les personnes vulnérables à la rue dont la précarité les met en danger de victimation accrue et dont les agissements peuvent provoquer des problématiques de tranquillité publique et un sentiment d'insécurité
- les personnes seniors et handicapées qui sont sujettes à des victimations spécifiques (par exemple : vol par ruse)
- les personnes souffrant de problèmes de santé mentale que leur vulnérabilité peut mettre en danger pour eux-mêmes et pour leur entourage

Pour répondre à leurs besoins et aux problématiques engendrées par leurs situations, il s'agit de coordonner les interventions sociales, sanitaires et de prévention-sécurité.

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables ou les plus précaires pour mieux les protéger

15 - Coordonner l'intervention auprès des personnes vulnérables et/ou précaires à la rue victimes et/ou auteurs d'actes de délinquance

Pilotes – CLSPD

Co-pilotes – CCAS Corist, Plateforme Santé-Vulnérabilité du CCAS de Bordeaux, police municipale , DDETS

Partenaires – Direction de la Proximité Bordeaux, Direction Gestion de l'espace Public Métropole, Police Municipale, Associations spécialisées, CEID, La Case, Samu social, GIP Médiation, Equipe mobile psychiatrique, ARS, CD33, Association ARI, police nationale (référent sûreté), Maison de la Justice et du Droit.

Contexte -

- Cette fiche aborde la situation d'individus adultes en errance et en situation précaire. Souvent ces personnes sont des personnes sans domicile fixe. S'il s'agit avant tout d'une problématique sociale, ces personnes peuvent être sujettes à des victimations spécifiques, créer des troubles à la tranquillité publique et la cohabitation avec les autres publics peut être sensible, voire contribuer à un sentiment d'insécurité.
- Bordeaux fait face à des difficultés dans ce champ depuis de nombreuses années. Les difficultés sont multiples et dans des zones connues (Place St Projet, Athénée municipal, rue Ravez, Centre commercial de Mériadeck, Ginko, Cours de l'Yser, Saint Jean, Cours Victor Hugo, etc).
- Au croisement de nombreuses politiques publiques (insertion, santé, cohésion sociale, tranquillité publique...), la prise en charge de ces situations reste complexe à appréhender pour les acteurs locaux.

Objectifs -

- Réduire le sentiment d'insécurité de ces publics et le sentiment d'insécurité qu'ils génèrent.
- Améliorer la connaissance des dispositifs et ressources existants.
- Coordonner l'intervention des différents professionnels sanitaires,

sociaux, répressifs, et de gestion de l'espace public.

Publics cibles -

- Tous les Bordelais
- Personnes vulnérables à la rue
- Personnes vulnérables

Activités –

Activités sociales et sanitaires

- Cellule entrée/sortie de la délinquance (approche sociale) CLSPD, CCAS, Samu social, Plateforme Vulnérabilité, CLSM.
- Se coordonner avec la cellule squat.
- Trouver un foncier et des moyens de fonctionnement pour ouvrir un camping social.
- Approfondir les pistes de prise en charge des animaux.
- Mieux accueillir les enfants des personnes vulnérables à la rue en formant les agents municipaux des écoles et les associations des structures d'accueil.
- Poursuivre les activités du dispositif TAPAJ.
- Poursuivre les activités de La Case et du CEID : favoriser l'aller-vers hors les murs.
- Porter un discours politique sur la nécessité de régulariser, notamment les jeunes en sortie d'ASE.
- Activités du dispositif ELUCID

Activités espace public et réduction des conflits

- Se coordonner avec les GPO.
- Soutenir les services municipaux ou autres en lien au quotidien avec ce public
- Se référer à une doctrine politique municipale des cohabitations des usages de l'espace public et d'accompagnement du sans-abrisme en lien avec la déclaration des droits des sans-abris de la fondation l'Abbé Pierre
- Co-construire des solutions adaptées à chaque site et situations dans le cadre de la cellule municipale interservices "Conflit d'usages de l'espace public en lien avec les personnes vulnérables"
- S'appuyer sur les initiatives citoyennes pour aménager positivement l'espace public : jardins partagés, jeux pour enfants, terrain de boules...

Avoir une attention spécifique au sentiment d'insécurité des professionnels intervenants au contact de ces publics.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Fréquence des réunions dédiées à ce thème, nombre et profil des participants
- Typologie des situations abordées

- Durée de traitement des situations (identifier notamment les situations redondantes)
- Typologie des acteurs mobilisés pour les réponses
- Baisse du sentiment d'insécurité (enquête)
- Nombre et typologie des solutions de sortie de la vulnérabilité
- Nombre et typologie des propositions de relogement proposées
- Typologie des propositions de relogement acceptées

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables ou les plus précaires pour mieux les protéger

16 - Prévenir la victimation des publics les plus vulnérables et favoriser l'accès aux droits des victimes

Pilote – Conseil Départemental d'Accès aux Droits

Copilote – CLSPD

Partenaires - DDSP 33 (dont Bureau d'aide aux victimes et Bureau prévention partenariat), CHU : CAUVA, Délégué cohésion Police Population, Associations spécialisées, PRADO33, Vict'aid, Maison de la Justice et du Droit, ARS, Direction Générale des seniors et Autonomie, Mission égalité, Conseil départemental, Plateforme santé Vulnérabilité, Maison des adolescents

Contexte -

- L'aide aux victimes vise à prendre en charge les victimes d'agressions, de vols, d'injures, d'accidents, etc. Toutes les formes de préjudice, individuel ou collectif, matériel ou moral, sont couvertes par l'aide aux victimes.
- L'accès au droit, principe fondamental de la citoyenneté, reconnaît à toute personne le droit de bénéficier d'une information générale sur ses droits et ses obligations, d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation, d'une consultation juridique et d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.
- Certains publics sont particulièrement vulnérables aux victimations et exigent une attention particulière : personnes handicapées, personnes seniors, etc.
- Les dispositifs d'aide aux victimes et d'accès aux droits sont peu connus des acteurs de proximité d'après l'enquête de sécurité auprès des acteurs de proximité. Pourtant, le territoire s'avère doté en ressources.

Objectifs -

- Poursuivre les actions existantes d'accompagnement des victimes d'infractions pénales.
- Renforcer les liens entre les professionnels de la sécurité et les professionnels des questions de discrimination.

- Améliorer la visibilité et l'accessibilité des dispositifs existants.
- Développer des campagnes de sensibilisation à destination des publics particulièrement vulnérables.
- Lutter contre le harcèlement scolaire, mieux accompagner la prise en charge des victimes (PEDT).

Publics cibles -

- Tous les Bordelais
- Les personnes victimes d'infractions pénales
- Publics particulièrement susceptibles d'être victimes : personnes adolescentes, personnes handicapées, personnes séniores, etc.

Activités –

Culture partagée et activités générales

- Communiquer sur les situations de vulnérabilités.
- Former les élus et les services accueillant du public ainsi que les associations à la lutte contre les discriminations.
- Dans le cadre du PEDT, développer sur le temps scolaire et extrascolaire des actions de prévention du harcèlement.

Activités de la police nationale (pôle psycho-social)

- Intervenant social
- Psychologue
- Référent *aide aux victimes*

Activités du réseau Point-justice :

- La MJD de Bordeaux : permanences juridiques, animation des expositions 13/18 et 9/13 de la PJJ dans les établissements scolaires et conférences-débats
- Le Point-justice du tribunal judiciaire de Bordeaux : permanences juridiques
- Actions du CDAD : actions thématiques ciblées (journée nationale de l'accès au droit, journée des droits de l'enfant, sensibilisations sur l'accès au droit, conférences-débats, etc).

Activités de structures spécialisées

- CIDFF
- GIP médiation

Plan local de lutte contre les discriminations

- Travail avec le service communication de la Ville et avec les acteurs de proximité.
- Actions spécifiques dédiées aux personnes particulièrement vulnérables - par exemple : vols par la ruse chez les séniors.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Type de partenaires sollicitant l'intervenant social en commissariat, la psychologue, le référent *aide aux victimes*

- Nature des faits suivis par l'intervenant social en commissariat, le psychologue et le référent *aide aux victimes* + profils des personnes
- Nature des accompagnements proposés
- Type des partenaires sollicités par l'intervenant social en commissariat, le psychologue et le référent *aide aux victimes*
- Nature des faits impliquant des victimes
- Profils des victimes
- Existence d'actions pour chacune des formes de victimation
- Nature des faits et profils des personnes suivies par les associations
- Qualité de l'intégration des enjeux d'aide aux victimes et de harcèlement chez les acteurs de proximité et chez les services de la collectivité accueillant du public

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables et/ou les plus précaires pour mieux les protéger

17 - Améliorer la prise en charge des problématiques de sécurité liées à la santé mentale

Cette fiche intègre des enjeux liés à l'habitat collectif et à l'espace public

Pilote – Conseil Local de Santé Mentale/Plateforme santé vulnérabilité

Co-pilote – CLSPD

Partenaires – Bailleurs, Police Municipale, DDSP 33, ARI ASAIS, dispositif EMILE, EMPP, ARS, GIP Médiation, Justice (SPIP, Parquet civil), MDPH, association d'entraides mutuelles, Hôpital Charles Perrens, Hôpital de Cadillac, Fédération des acteurs de la solidarité 33

Contexte -

Qu'elles soient en habitat collectif ou dans l'espace public, les personnes souffrant de troubles psychiques sont particulièrement vulnérables et peuvent être elles-mêmes victimes de faits de délinquance.

L'espace public

- Certains publics présents dans l'espace public et souffrant de troubles psychiques visibles peuvent générer une inquiétude chez d'autres habitants.
- Ils entraînent également un sentiment d'impuissance des professionnels qui côtoient fréquemment ces publics au quotidien sans disposer de solutions pérennes.

L'habitat collectif

- Les personnes souffrant de troubles psychiques impactent leur propre sécurité et/ou celle de leur entourage ainsi que la tranquillité du voisinage.
- Ces situations de souffrance dans le logement ne sont pas toujours faciles à repérer

Objectifs -

- Accroître et perfectionner les liens entre le champ de la santé mentale et celui de la sécurité.
- Associer les ressources addictologiques aux discussions.

- Sensibiliser les professionnels à l'évaluation des situations complexes
- Favoriser les prises en charge pluridisciplinaires

Publics cibles -

- Personnes souffrant de troubles de santé mentale entraînant des problèmes de sécurité.
- Professionnels de la sécurité, de la santé mentale, des addictions ou d'autres champs impactés par ces enjeux.

Activités –

- Organisation de réunions de partenariat via la Plateforme santé vulnérabilité, les groupes locaux de coordination en santé mentale pilotés par les CMP de secteur autour de situations individuelles, les services de tutelle et curatelle, le DCPP, le parquet et le CLSM.
- Développer les formations aux enjeux spécifiques des personnes souffrant de troubles de santé mentale – par exemple : individus en rupture de soin.
- Faire connaître les dispositifs existants (dispositif PEGASE/ SOS Suicide/ CLSM) aux professionnels impactés (bailleurs, Acteurs de quartiers).
- Envisager un protocole commun de prise en charge des situations complexes notamment en lien avec les tutelles et curatelles.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre et contenu des formations
- Nombre et typologie des participants aux formations, impact sur leurs pratiques professionnelles
- Qualité de la coordination entre acteurs de santé mentale et acteurs de la sécurité
- Nombre de troubles à la tranquillité identifiés comme liés à des troubles psychiques
- Nombre et typologies des prises en charge
- Nombre d'ASPDRE et d'ASPDT

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables et/ou les plus précaires pour mieux les protéger

18 - Prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Pilote – Mission égalité Ville de Bordeaux- CD33

Co-pilote – CLSPD

Partenaires – membres des deux commissions Droits des femmes et LGBTQI de la ville de Bordeaux, Délégués aux Droits des Femmes et des personnes LGBTQI, , Bordeaux métropole, Keolis, Commerces et établissements de nuits, Développeurs d'application, Bureau des étudiants, ecoles supérieures, le Gyrophare, Parquet, DDSP33 (pôle psychosocial et référent LGBTQI+), Flag !

Contexte -

- Le harcèlement sexiste des femmes au sein de l'espace public consiste en des agressions, des sifflements et des interpellations. Il s'agit d'une difficulté croissante à Bordeaux.
- Plusieurs agressions LGBTQIphobes violentes ont eu lieu à Bordeaux notamment à la sortie des boîtes de nuit et des bars, contribuant au sentiment d'insécurité.
- Quelques sites sont particulièrement signalés comme problématiques : Quartier Saint-Michel, les Capucins, porte de Bourgogne, quai de Paludate et autres endroits festifs ou de sorties. Dans le secteur de la Gare Saint-Jean est constatée une hausse des outrages sexistes envers les femmes commis notamment par des personnes vulnérables à la rue.
- Des stratégies d'évitement des certains axes de toutes les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles sont également constatés sur plusieurs secteurs comme aux Aubiers par exemple.

Objectifs -

- Trouver et soutenir des réponses adaptées à chaque lieu identifié et à son public.
- Sensibiliser les habitants, notamment les témoins et ceux qui harcèlent sans s'en rendre compte.
- Impliquer les commerces des zones identifiées.
- Expérimenter des dispositifs technologiques d'alerte.
- Développer systématiquement des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles, collèges, lycées, etc (PEDT)

- Agir sur le sentiment d'insécurité de toutes les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public

Publics cibles -

- Tous publics
- Les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles

Activités –

Connaissance

- Marches exploratoires et aménagement via la GUP

Réponses coercitives

- Activités police nationale (réfèrent DDSP)

Activités tous publics

- Campagne de sensibilisation dans les transports en commun.
- Arrêt à la demande dans les transports en commun.
- Remplacer les urinoirs par des toilettes pour toutes et tous.
- Développer des formations "premier secours harcèlement" : faire des campagnes de sensibilisation avec des vidéos virales de mise en situation avec bons réflexes, etc.

Activités à destination des victimes potentielles

- Application smartphone et dispositif *en lieu sûr* de Flag !
- Lien avec les services d'urgence (police nationale, police municipale, SAMU).
- Activités du GIP médiation.
- Activités de l'association Stop harcèlement de rue.
- Dispositif *Demandez Angela.*

Activités à destination des professionnels

- Diffuser le guide contre les agressions LGBTphobes.
- Poursuivre le déploiement du dispositif *Demandez Angela* avec les commerçants établissements de nuit.
- Multiplier les actions de formation vie affective et sexuelle agents municipaux et intervenants socio-éducatifs

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre et typologie des réponses apportées aux victimes
- Meilleure connaissance du phénomène sur le territoire notamment cartographie des lieux et des temps regroupant les difficultés
- Nombre et typologie des formations proposées aux professionnels de la sécurité et des violences sexuelles et sexistes
- Nombre et typologie des participants aux formations et impact sur leurs pratiques professionnelles
- Co-création et diffusion des outils d'information
- Mise en place des outils (appli Flag!, etc) et utilisation par les usagers
- Nombre de saisines des dispositifs mis en place pour des situations

nominatives

- Qualité de l'intégration des enjeux des violences sexistes et sexuelles chez les acteurs de proximité et chez les services de la collectivité accueillant du public

Axe 4 : Aller vers les personnes les plus vulnérables et /ou les plus précaires pour mieux les protéger

19 - Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales

Pilotes –Mission Egalité de la ville et celle du Département, Conseil Départemental- (DEPEF et PTS)

Co-pilotes – CLSPD , CAF33

Partenaires – Déléguée aux droits des femmes- Préfecture, Justice, CCAS, MDSI, CIDFF, APAFED, Maison de Simone, Education nationale, Promofemmes, Maison des femmes, Apafed, CLSPD(s) de l'agglomération, bailleurs (pour les logements d'urgence), DDSP33 (groupe de protection de la famille et le pôle psychosocial), Parquet (2 magistrats référents et 1 juriste assistante), DDETS 33 (hébergement), Maison d'Ella, Associations France Victimes (Vict'aid et le Prado), Planning familial

Contexte -

- Les violences intrafamiliales peuvent prendre des formes très diverses (violences physiques pouvant aller jusqu'à provoquer la mort de la victime, violences psychologiques, violences économiques), agressions sexuelles (viols, harcèlement sexuel, attouchements, avances sexuelles non-désirées), mariages précoces et ou forcés, esclavage, proxénétisme.
- Si elles concernent souvent les adultes, les violences intrafamiliales ont des conséquences sur les enfants, qui sont à considérer comme co-victimes directes ou indirectes des violences.
- Une soixantaine d'enfants meurent sous les coups de leurs parents par an en France.
- Des féminicides récents ont eu lieu dans la circonscription bordelaise (17 communes). La question des violences faites aux femmes, notamment celle des violences intrafamiliales, existe au sein de tous les quartiers de la Ville de Bordeaux.
- Il s'agit d'une priorité du Plan départemental de prévention de la délinquance.
- Le nombre de plaintes (CSP Bordeaux) est en forte hausse

Objectifs -

- Améliorer la visibilité des dispositifs actifs.

- Mieux coordonner les alertes même partielles d'opérateurs en lien avec les enfants ou les familles.
- Fluidifier les liens partenariaux et l'identification entre partenaires.
- Soutenir le développement des logements transitoires.

Publics cibles -

- Toutes les victimes directes et indirectes des violences intrafamiliales.
- Auteurs de violences intrafamiliales.
- Enfants exposés aux violences conjugales.
- Professionnels accompagnant ces publics.

Activités –

Culture partagée et partenariat

- Comité de pilotage de lutte contre les violences conjugales
- Recourir au CLSPD comme interface entre les associations et les professionnels de la sécurité et améliorer l'interconnaissance (ex : liens avec la Justice).
- Créer un circuit d'alerte et d'information rapide entre CLSPD et DDSP 33 à ce sujet et favoriser les interactions orales entre professionnels.
- Répertoire des ressources et des fonctionnements des dispositifs (comme le CAUVA).
- Veille en lien avec tous les acteurs de l'enfance

Activités à destination des victimes potentielles

- Application et dispositif "en lieu sûr" de FLAG !
- Outils de prévention de la Fédération LGTBI.
- Campagne de communication ciblée vers des publics comme les jeunes ou les non francophones.

Activités à destination des auteurs

- Soutiens aux logements d'urgence (notamment le weekend).
- Groupe de paroles (SPIP)
- Stage de citoyenneté (SPIP)

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre et typologie des réponses apportées aux victimes
- Nombre et typologie des formations proposées aux professionnels de la sécurité et des violences sexuelles et sexistes et impact sur leurs pratiques
- Nombre et typologie des participants aux formations
- Co-création et diffusion des outils d'information
- Nombre de saisines des dispositifs mis en place pour des situations nominatives
- Qualité de l'intégration des enjeux des violences sexistes et sexuelles chez les acteurs de proximité et chez les services de la collectivité accueillant du public
- Meilleure connaissance du phénomène sur le territoire

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

Préambule

La polarisation peut être comprise comme une fragmentation croissante de la société en collectifs antagonistes, perçus comme en opposition sur des questions existentielles intéressant l'avenir de la société. Ces tensions ont un impact sur la cohésion sociale et donc sur le sentiment d'insécurité. Elles peuvent aboutir à des comportements violents.

La prévention de la polarisation ne vise pas l'homogénéisation ou le nivellement des différences ; elle vise plutôt à favoriser la cohésion sociale et un « nous » inclusif reflété dans la confiance, la réciprocité, la solidarité et la connectivité entre les groupes.

L'axe 5 de la présente STSPD est destiné à améliorer le vivre ensemble à travers le rapprochement des citoyens entre eux et le rapprochement des citoyens et des institutions.

Le déploiement de la médiation sociale avec 7 nouveaux postes de médiateurs permanents dont le centre-ville et des missions saisonnières (Quais , et plage du lac) se fait dans cet objectif de cohésion territorial et intergénérationnel.

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

20 - Prévenir toutes formes de radicalisation violente

Pilote – CLSPD

Partenaires – Préfecture, DSDEN, DDSP 33 (SZRT), Conseil départemental – DEPEF, Intervenants socio-éducatifs des quartiers, Associations spécialisées, Parquet (assistant spécialisé radicalisation), Service des renseignements territoriaux (SDRT)

Contexte -

- La société française est traversée par de multiples formes violentes de radicalisation, lesquelles constituent une menace durable pour la sécurité et le vivre ensemble. La ville de Bordeaux n'échappe pas à ce phénomène et les acteurs locaux mettent déjà en place des actions de prévention et de prise en charge.
- Considérant la proximité quotidienne des acteurs locaux avec les citoyens, leur mobilisation revêt une importance déterminante.
- L'espace numérique a un impact sur les radicalisations violentes puisqu'il catalyse la polarisation pouvant conduire à la violence : fake news, discours de haine, conspirationnisme, etc. Si l'espace numérique modifie la délinquance, il s'agit également d'une ressource à penser comme telle dans les politiques publiques.
- Bordeaux a été touchée par les violences en marge de manifestations publiques.

Objectifs -

- Disposer d'une connaissance fine de l'état des radicalités violentes locales.
- Soutenir et former les professionnels confrontés à des situations de radicalisation violente pour une prise en charge efficiente.
- Encourager le dialogue entre les habitants et la production de discours alternatifs aux messages extrémistes.
- Développer une culture partagée des outils et des usages du numérique.
- Soutenir les professionnels dans leurs activités en ligne.

Publics cibles -

- Les habitants bordelais
- Les professionnels du territoire

Activités

- Partage d'informations entre acteurs de la prévention.
- Sensibilisation du grand public et spécifiquement des jeunes sur ce phénomène, notamment à travers des outils comme le théâtre forum.
- Formation des professionnels sur le sujet et aux enjeux du numérique.
- Conception et diffusion de messages de prévention en ligne.
- Prise en charge individualisées des personnes radicalisées (cellule municipale de veille des radicalisations).
- Renforcer le dispositif local des Promeneurs du Net (présence apaisante sur les réseaux)
- Développer les actions de prévention favorisant l'esprit critique, promouvoir la déconnexion auprès des jeunes et les aider à prendre du recul.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Meilleure connaissance du phénomène sur le territoire bordelais
- Nombre et typologie des acteurs sensibilisés, impact sur leurs pratiques professionnelles
- Qualité et diversité des sensibilisations et formations
- Nombre d'événements, nombre de participants, qualité des échanges avec les habitants, impact sur leurs perceptions des problématiques
- Évaluation des campagnes et des activités en ligne

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

21 - Prévenir la récidive

Pilote – CLSPD

Co-pilotes – SPIP , PJJ

Partenaires – PJJ, SPIP, Parquet mineurs, services municipaux et métropolitains, association d'insertion, Association de prévention spécialisée, service insertion CD33

Contexte -

- Le travail avec les auteurs est indispensable pour faire en sorte que l'infraction ne se répète pas, pour que leurs parcours se réinscrivent positivement dans la société, pour conserver le lien social.
- Prévenir la récidive dès la première pratique répréhensible permet d'empêcher l'installation de *carrière délinquante* tant la réitération et l'accumulation complexifient la réinsertion. La prévention de la récidive est au cœur des politiques de sécurité locales.
- La prévention de la récidive doit être pensée pour tous les auteurs, on pense notamment aux hommes auteurs de violences conjugales.

Objectifs -

- Impliquer davantage les acteurs locaux, autres que la justice, dans l'exécution des réponses pénales prononcées.
- Diversifier et augmenter les offres d'accueil de TIG au sein des services municipaux
- Développer les alternatives à l'incarcération et les alternatives aux poursuites pénales.
- Mettre en œuvre des actions au profit des auteurs afin de les accompagner et d'éviter la récidive. Notamment soutenir les hébergements des sortants de prison.

Publics cibles -

- Les auteurs d'infractions
- Les acteurs locaux susceptibles de contribuer à la prise en charge des auteurs, notamment les agents pouvant être tuteurs TIG

Activités –
Prises en charge individuelles et collectives du SPIP et de la PJJ avec un objectif de diversification des propositions (justice restaurative, théâtre, etc). La direction municipale de la culture pourra être particulièrement associée.

Développement des stages citoyenneté : convention de prêt de salle pour la réalisation de stages citoyenneté, représentation de la Mairie dans ces stages si besoin.

Développement des TIG, TNR, réparation pénale, ...

- Sensibiliser les agents municipaux, les associations sur ces peines
- Ouvrir de nouveaux postes au sein des services municipaux
- Mettre en place des chantiers de TIG collectifs en lien avec les services municipaux.
- Intensifier le soutien administratif pour la procédure d'habilitation des associations.
- Renforcer le suivi des mesures par les services judiciaires
- Valoriser les tuteurs.

Accompagnements élargis

- Campagne d'insertion par l'activité économique : suites à donner aux expériences positives des TIG vers l'insertion pour l'emploi via des stages sur les sites de TIG

Culture partagée

- Sensibiliser les services municipaux et les associations aux mécanismes de la récidive et à leur rôle pour contribuer à l'accompagnement des personnes condamnées

Rappel à l'ordre

- Convention Ville-Parquet

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact
TIG, TNR, réparation pénale

- Nombre de postes ouverts et pourvus, nb d'heures effectuées
- Nature des faits et profils des TIGistes
- Typologie des services mobilisés et des postes ouverts
- Nombre d'actions de sensibilisation pour mobiliser des tuteurs et nombre d'actions de valorisation des tuteurs
- Respect du protocole TIG
- Nombre d'agents municipaux sensibilisés et impact sur leur connaissance des problématiques, sur leur implication dans les actions de prévention de la récidive
- Nombre de TIG collectifs
- Nombre de demandes non satisfaites

Stage de citoyenneté

- Nombre et profils des acteurs locaux contribuant aux contenus des stages de citoyenneté avec le SPIP et/ou la PJJ
- Nombre et profils des techniciens et élus pour les interventions
- Nombre de stages mis en œuvre
- Partenaires impliqués
- Nature des faits et profils des bénéficiaires de stages de citoyenneté
- Taux de réitération suite aux stages de citoyenneté

Auteurs

- Nombre de Bordelais condamnés, par année, avec les caractéristiques sur leurs profils (âge, genre) et sur les délits/crimes commis
- Typologie des mesures judiciaires prononcées Nombre de sensibilisations réalisées auprès des professionnels

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

22 - Améliorer les relations entre la population et les institutions

Pilote – Direction générale municipale de la Proximité et de la relation à la Population

Co-pilote – CLSPD

Partenaires – Police municipale, police nationale, GIP Médiation, Direction municipale de la démocratie permanente, Mairies de quartier, médiateurs institutionnels (médiation municipale), Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux, CDAD, CD33 (prévention spécialisée), etc.

Contexte -

- Le rapport entre les habitants et leurs institutions est un marqueur fort de lien social. Les institutions locales sont au contact direct des habitants pour lesquels ils sont une entrée dans la vie sociale.
- Travailler les relations entre toute la population et les institutions induit notamment d'avoir une attention à certains enjeux comme l'enclavement, l'éloignement géographique ou la complexité des démarches administratives provoquant de fait un non recours aux droits.
- Un sentiment de délaissement, des frustrations et de la défiance vis-à-vis des institutions de proximité , sont de plus en plus exprimés, qu'elles soient coercitives ou non. La détérioration des liens entre les habitants et leurs institutions impactent également les représentants de ces institutions qui partagent de plus en plus un sentiment d'insécurité voire un mal être dans leurs tâches quotidiennes.
- Les services d'urgence, particulièrement concernés, sont conscients que les interventions (ou non interventions) peuvent être mal comprises et qu'ils ne peuvent pas répondre à certaines problématiques, ce qui crée un sentiment d'incompréhension chez les habitants.

Objectifs -

- Encourager la pédagogie, la lisibilité des actions et les contacts entre institutions et citoyens, notamment police/population, organiser des espaces de dialogue réguliers
- Associer davantage les habitants à la politique locale de sécurité (voir

fiche 25).

- Soutenir les professionnels dans leurs relations aux usagers et réduire leur sentiment d'insécurité

Publics cibles -

- Habitants.
- Professionnels de la sécurité et les intervenants de proximité exposés
- Institutions au contact des habitants.

Activités –

Soutien aux professionnels de proximité

- Former au contact et à l'orientation des publics complexes.
- Visibiliser et renforcer la prise en charge des professionnels victimes ou éprouvant un sentiment d'insécurité (circuit interne de remontées d'informations au service en charge de la STSPD). Notamment produire, diffuser et promouvoir un guide ou une procédure de prise en charge des professionnels en cas de victimation.
- Organiser des espaces d'analyses de pratiques professionnelles et d'écoute
- Mettre en place une campagne de sensibilisation grand public sur les incivilités les violences envers les agents des services publics ainsi que des réponses infra-pénales quand cela est pertinent (par exemple des rappels à l'ordre)

Aller-vers les habitants

- Adosser des services de police municipale aux mairies de quartier dans une volonté de proximité envers tous les habitants.
- Promouvoir la participation du DCPP aux activités de démocratie permanente.
- Valoriser et soutenir le rôle de proximité de la police municipale.
- Valoriser et soutenir les activités du GIP médiation.
- Valoriser et soutenir les activités des médiateurs municipaux.
- S'appuyer sur les dispositifs municipaux : les réunions publiques, le parlement Mobile, la Quinzaine de l'égalité, etc.
- Vulgariser les compétences des professionnels de la sécurité et renforcer les liens avec les habitants.
- Communiquer régulièrement sur les actions menées en matière de prévention-sécurité et le bilan de la STSPD. Innover dans les méthodes de communication pour toucher tous les publics, y compris les plus éloignés des institutions.

Associer les habitants aux activités de sécurité, dont la lutte contre les incivilités (voir fiche 25).

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre et typologie de formations proposées aux professionnels
- Typologie des thèmes abordés
- Typologie des partenaires participants

- Niveau du sentiment d'insécurité des professionnels
- Production et contenu d'un guide de relations habitants / professionnels
- Nombre et fréquence d'un groupe d'analyse de pratique
- Nombre de sollicitation du DCPP
- Typologie des habitants sollicitant le DCPP
- Nombre et typologie des activités de proximité de la police municipale
- Nombre et typologie des médiations municipales réalisées en lien avec des conflits institutionnels
- Nombre d'audiences décentralisées
- Nombre et typologie des communications grand public en matière de prévention-sécurité
- Nombre et thème des réunions organisées pour les habitants
- Typologie des participants (âge, sexe, CSP, quartier, type d'habitat, etc.)
- Retours qualitatifs des partenaires (via questionnaire)
- Baisse du sentiment de défiance vis-à-vis des institutions
- Nombre de temps d'échange organisés

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

23 - Prévenir et réduire les impacts des conflits de voisinage

Pilotes – CLSPD/ GIP Médiation

Partenaires – Bailleurs sociaux, Standard municipal, lieu Ressources du CCAS, Direction de la Communication de Bordeaux, Mairies de quartier, Police Municipale , DDSP 33, Plateforme Vulnérabilité du CCAS, CLSM, CMP, Organismes de tutelles.

Contexte -

- Les problèmes de voisinage peuvent rapidement glisser vers de véritables conflits entre habitants, notamment lorsqu'ils sont quotidiens. Le vivre ensemble se délite peu à peu et l'ambiance se dégrade.
- Ils peuvent être liés à une multitude de nuisances : visuelles, sonores professionnelles ou individuelles.
- Le diagnostic local de sécurité a mis en lumière une progression du nombre de conflits de voisinage, phénomène notamment amplifié par les confinements sanitaires en 2020 et 2021.
- Les conflits de voisinage ont une résonance particulière la nuit, entre acteurs de la vie nocturne et les riverains dont les intérêts peuvent être antagonistes.

Objectifs -

- Visibiliser et renforcer les ressources existantes.
- Favoriser les liens entre professionnels pour diversifier le panel des réponses possibles aux conflits d'usages.
- Fluidifier les procédures pour un traitement complet et individualisé des situations.

Publics cibles -

- Tous les Bordelais

Activités –

- Activités du GIP Médiation.
- Activités du Délégué cohésion police/population.
- Activités des bailleurs.
- Renforcer les liens avec les mairies de quartier pour des actions de

cohésion sociale (ex : animation en pied d'immeuble).

- Kit de médiation pour les acteurs de la nuit.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact

- Nombre de doléances des habitants liées à des conflits de voisinage
- Activités du DCPP (nombre de demandes, profils des demandeurs, type de réponse proposées)
- Nombre et typologie des orientations entre partenaires compétents
- Nombre de conflits réglés à l'amiable
- Nombre de conflits judiciarisés
- Activités des médiateurs (nombre de conflits de voisinage, nombre de sorties positives, nombre de réitérations, type de solutions proposées)

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

24 - Accompagner et apaiser la vie nocturne bordelaise

Pilote – CLSPD

Co-pilote – Direction Générale aux Affaires Culturelles

Partenaires – Direction municipale des Usages de l'Espace Public- Cellule événementiel, Police Municipale, Mairies de quartier, Bordeaux Métropole : Direction Générale Valorisation des Territoires, Développement Économique, Direction de la Nature, Direction de la prévention, Partenaires de Bordeaux la Nuit (Institutions, acteurs économiques et culturels, transporteurs, associations).

Contexte -

- La vie nocturne est un monde à part entière où doivent pouvoir cohabiter, en liberté, en paix et en sécurité ceux qui s'amusent, dorment, travaillent, créent, ou souffrent. Un enjeu décuplé par les rythmes de vie urbains actuels, souvent désynchronisés et les impacts sur les pratiques nocturnes de la crise COVID. Face à ces nouveaux défis, et au regard des actions de prévention et de réduction des risques menées depuis 2007, Bordeaux développe une politique nocturne, transversale et partenariale.
- L'usage de la ville change avec la nuit : les besoins et les attentes des citoyens ne sont pas les mêmes, les problématiques et les réponses possibles diffèrent de celles de la journée. La nuit peut renforcer un sentiment d'insécurité spécifique dont la délinquance réelle n'est qu'un des facteurs.
- Le projet *Bordeaux la nuit* vise à structurer, diversifier et planifier les activités nocturnes. Il se matérialise notamment par un conseil de la nuit avec pour ligne directrice : nuit apaisée, partagée et solidaire. Cinq commissions thématiques ont été installées pour assurer la dimension opérationnelle des travaux :
  - Vie Nocturne, santé et tranquillité
  - Aménagements, mobilités et habitats
  - Cultures et loisirs
  - Économies de la nuit
  - Usagers de la nuit

Objectifs -

- Favoriser une culture commune de la nuit dans toutes ses dimensions entre l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, privés et la société civile.
- Promouvoir l'interconnaissance et la co-construction sur les enjeux nocturnes.
- Veiller à l'équilibre vie nocturne festive et tranquillité, santé et tranquillité.
- Accompagner les professionnels (médiation, expérimentation, formation, communication).

Publics cibles -

- Partenaires de Bordeaux la nuit - habitants (dont noctambules)

Activités –

En transversalité avec les autres Commissions de Bordeaux la nuit, poursuivre les activités menées par la commission Vie nocturne, santé et tranquillité :

- Dispositifs de prévention nocturne (Hangover Café, Tendances Alternatives Festives, Soul Tram, Avenir Santé, Espace Santé étudiants).
- Demandez Angela.
- Calendriers concertés (Bastide, Bassins à Flot).
- Label Bordeaux la nuit (critères de labellisation médiation, prévention, réduction des risques, cadre de vie, prévention des violences sexuelles et sexistes).
- Accompagnement des acteurs de la nuit (formations- conseils- ressources).
- Cellule de veille et de suivi nocturne.

Perspectives de dynamisation

- Débattre avec les habitants sur la vie nocturne en s'appuyant sur les outils de l'aller- vers, le Parlement Mobile, la Quinzaine de l'égalité.
- Promouvoir la participation de publics diversifiés dans l'événementiel.
- Organiser des actions de Nettoyages Citoyens.
- Etendre les horaires d'ouverture des toilettes publiques lors des soirées festives en été.
- Relancer les activités de la Commission débits de boisson de la Police Municipale, en lien avec la cellule de veille et de suivi nocturne.
- Présence coordonnée des forces de l'ordre sur les sites sensibles (sécurité et troubles à la tranquillité).
- Proposer des animations en soirée dans les quartiers politique de la ville.
- Accompagner et réguler la programmation culturelle événementielle sur l'espace public (méthode calendrier concerté).
- Sensibiliser les noctambules à travers des campagnes de communication régulière (prévention- sécurité- solidarité).

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact
Chaque projet dispose de différents indicateurs d'évaluation et de fiche navette.

Axe 5 : Prévenir la polarisation et favoriser la cohésion sociale

25 – Impliquer les habitants à la politique de sécurité bordelaise

Pilote – CLSPD

Co-pilotes – Mission démocratie Permanente, Direction de la proximité et de la relation aux Habitants

Partenaires – DCPP, Délégué PDLV, DDSU, mairie de quartiers, conseils citoyens, bailleurs, GIP médiation, centres d'animation et centres sociaux, PIMMS, association de quartiers

Contexte -

- Directement concernés par les politiques publiques, fins connaisseurs des réalités de leurs territoires, porteurs de nombreuses ressources, les habitants sont des acteurs à part entière de la vie collective et peuvent contribuer à la sécurité.

Objectifs -

- Améliorer la prise en compte des usages des citoyens dans la politique de sécurité afin qu'elle soit adaptée aux besoins
- Améliorer les relations entre les citoyens et les institutions
- Associer les citoyens à des actions de prévention lorsque cela est pertinent (par exemple pour des occupations positives de l'espace public) et développer la prévention par les pairs.

Publics cibles -

- Tout public

Activités –

- S'appuyer sur les outils existants, en lien avec la mission démocratie permanente pour associer les habitants (Réunions publiques, conseils citoyens, présence sur l'espace public et sur l'espace numérique, marches exploratoires, outils de l'aller- vers, le Parlement Mobile, la Quinzaine de l'égalité).
- Envisager une association plus étroite d'un collège d'habitants au suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la STSPD, selon des modalités à définir (une université populaire sur la sécurité, des citoyens

référents tirés au sort ou volontaires, ...)

- Encourager et soutenir le développement d'initiatives portées par des habitants (prévention par les pairs, occupations positives de l'espace public, ...)
- Impliquer des habitants dans la conception et l'animation des espaces de manière pérenne, y associer les écoles, les EHPAD.
- Promouvoir et veiller à la participation de publics diversifiés dans l'événementiel (jour et nuit).
- Favoriser les projets fédérateurs entre établissements scolaires de quartiers différents, favoriser les actions de mixité dès le plus jeune âge.
- Promouvoir la mixité des publics et des quartiers.

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et d'impact

- Nombre de réunion public sur le thème : nombre d'habitants participants , qualité des échanges , analyse de l'effectivité des décisions
- Nombre de projets de prévention émanant du terrain
- Nombre de marches exploratoires
- Analyse de la place des habitants dans les programmes de prévention du CLSPD
- Nombre d'instances spécifiques dédiées aux habitants, analyse de leurs travaux
- Analyse de la participation des habitants aux animations positives des espaces